



Bulletin Officiel

N° 4858 Jeudi 21 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MAGASIN GENERAL	2
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	3

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

BNAC CONFIANCE FCP	4
BNAC PROGRES FCP	4
FCP AL IMTIEZ	5
FCP AFEK CEA	5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO – AGE

TUNIS RE – AGO -	6
TUNIS RE – AGE -	6
HEXABYTE – AGO -	7
UNION DE FACTORING – AGO -	7
SOCIETE MAGASIN GENERAL – AGO -	8
GIF FILTER – AGO -	8
BANQUE DE L'HABITAT – AGO -	9
ASSAD – AGO -	9
SOTIPAPIER – AGO -	10
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO -	10
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » – AGO -	11
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -	11

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE MAGASIN GENERAL – AGO -	12-14
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE – AGO -	15-16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	17-21
--	-------

COURBE DES TAUX

22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

ANNEXE I

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME

PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING»

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- LE MARABOUT
- UNION DE FACTORING

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- HEXABYTE
- SOCIETE MAGASIN GENERAL

ANNEXE V

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2015

- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 29 Avril 2015 pour arrêter les comptes individuels et consolidés de la société SMG et du groupe Magasin Général.

Il en ressort qu'au 31.12.2014 le résultat de SMG s'élève à DT : 7 097 687 contre DT : 4 801 768 au 31.12.2013 et que s'agissant du groupe le résultat ressort à DT : - 4 010 970 contre DT : - 4 579 639 au 31.12.2013, et ce après amortissement du Goodwill (écart d'acquisition) pour un montant de DT : 7 278 297 relatif à la différence entre le prix d'acquisition de BHM – Promogro en 2008 et ses fonds propres.

Le conseil d'administration a décidé :

- De souligner le retour à un bénéfice pérenne de la société Magasin Général en proposant à la prochaine assemblée générale ordinaire une distribution de 300 millimes par action,
- De convoquer une AGO le 01 juin 2015 à 10 h 30.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

**DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS
DES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB**

I. OBJET

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de la STB.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les candidats éligibles au poste d'Administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : www.stb.com - **Formulaires utiles**).

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- une demande de candidature au nom de Monsieur la Président du Conseil d'Administration de la STB ;
- le curriculum vitae du candidat ;
- une copie de la carte d'identité nationale ou du Registre de Commerce ;
- la fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 1 des présents "Termes de Référence") ;
- une déclaration sur l'honneur, dûment signée, certifiant que le candidat déclare ne pas être frappé par les interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales (dont modèle en annexe 2 des présents "Termes de Référence") ;
- le(les) pouvoir(s) dûment signé(s) et légalisé(s) en cas de représentation d'un groupe d'actionnaires personnes physiques (dont modèle en annexe 3) ;
- l'(les) attestation(s) du nombre d'actions représentées à la date d'envoi de la demande de candidature ;
- les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion) ;
- les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois ;
- un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés dans les "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des modes suivants : Fax : 70 143 354 - E-mail : n.frini@stb.com.tn

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparue ci-dessous :

A ne pas ouvrir

Appel à candidatures - Réf. 01/2015

Désignation d'un administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de la STB

Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le vendredi 22 mai 2015, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BNAC CONFIANCE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis.

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC CONFIANCE FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2014 fixés à **2,236 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **21/05/2015** aux guichets de la BNA-CAPITAUX.

2014 - AS - 2512

AVIS DES SOCIETES

BNAC PROGRES FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC PROGRES FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2014 fixés à **2,338 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **21/05/2015** aux guichets de la BNA-CAPITAUX.

2014 - AS - 2513

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ

Fonds Commun de Placement

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 11 mai 2015, La TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AL IMTIEZ** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014,

un dividende de 0,520 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **28 mai 2015**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de la STUSID BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AL IMTIEZ** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2505

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AFEK CEA

Fonds Commun de Placement

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 11 mai 2015, La TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AFEK CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014,

un dividende de 0,133 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **28 mai 2015**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de la STUSID BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AFEK CEA** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2506

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
- Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2014 - AS - 2514

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modifications des articles 27, 29, 30, 37 et 48 des Statuts.

2014 - AS - 2515

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Société Hexabyte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 09 juin 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2014
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

2014 - AS - 2516

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

UNION DE FACTORING

- UNIFACTOR -

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 22 Mai 2015 à partir de 9 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC.
- Quitus aux administrateurs.
- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014.
- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2014
- Emissions d'emprunts obligataires.
- Affectation de résultats.
- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

2014 - AS - 2517

Assemblée Générale Ordinaire

AVIS DES SOCIETES

Société Magasin Général
Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 01 juin 2015 à 10 heures 30 minutes à l'hôtel Sheraton** sis à l'avenue de la ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2014.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2014.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2014.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la conclusion d'emprunts.
14. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2014 - AS - 2508

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

GIF FILTER SA
Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la société **LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi, le 26 MAI 2014** à 15h à **Tunis, à La maison de l'entreprise Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Bvd. principal ,1053 Les berges du lac**, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
10. Déclaration des postes occupées par les administrateurs au sein des autres sociétés.
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

2014 - AS - 2497

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 06 juin 2015 à 10 Heures 00, au siège de la banque 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux administrateurs,
- Nomination d'administrateurs,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2486

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
 SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS2013 - BEN AROUS

La Société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 09 heures 30 mn à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2014 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2014 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
7. Fixation des jetons de présence ;
8. Questions diverses

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

2014 - AS - 2498

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2487

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2014 - AS - 2477

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 01 juin 2015 à 10 heures à son usine - sis aux Zone Industrielle - Soliman -8020-Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes individuels et consolidés sur l'exercice 2014 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbations des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Election des membres du conseil d'administration
8. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Nomination d'un commissaire aux comptes
10. Questions diverses

2014 - AS - 2426

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 1^{er} juin 2015 à 16h à l'hôtel The Residence, les côtes de Carthage– Gammarth.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Distribution d'une partie de la prime d'émission ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution de dividendes;
- Transfert de Réserves ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 29 mai 2015, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

2014 - AS - 2467

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Société Magasin Général à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 01 juin 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **lundi 1^{er} juin 2015 à 10 heures 30 minutes** à l'hôtel Sheraton, Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution.....

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2014, l'assemblée générale ordinaire décide :

- d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2014 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2014 ;
- et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2014 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux voix, cette résolution.....

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution.....

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice 2014 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2014	7 097 687
Résultat reporté des exercices antérieurs	- 4 979 253
Autres compléments d'apport affectés en résultat reporté	1 800 000
Total Bénéfice à affecter	3 918 434
Affectation en réserve légale	-195 922
Bénéfice distribuable	3 722 512
Dividendes à distribuer à raison de 0,300 DT par action	-3 444 375
Reliquat résultat reporté après affectation du résultat	278 137

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,300 DT par action soit 30% du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir de2015.

Mise aux voix, cette résolution.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes .

Mise aux voix, cette résolution.....

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à DT au titre de l'exercice 2014, à raison de DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à DT au titre de l'exercice 2014, à raison de DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution.....

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société , dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'emprunt d'un montant de 20 MDT destiné au financement des investissements de l'exercice 2015 ainsi que l'engagement des crédits de gestion totalisant la somme en principal de 63 MDT.

Mise aux voix, cette résolution.....

DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution.....

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 4 juin 2015.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2014.
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2014.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements donnés et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2014, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve lesdites conventions.

Cette résolution est approuvée à.....

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution est approuvée à.....

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2014 est bénéficiaire de 11 690 697,521 dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2013, soit 4 233 869,579 dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de 15 924 567,100 dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	11 690 697,521
▪ Résultats Reportés 2013	4 233 869,579
▪ Total (1)	15 924 567,100
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	769 228,355
▪ Total (2)	15 128 338,745
▪ *Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	7 500 000,000
▪ Réserves générales	1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	1 500 000,000
▪ Fonds Social	400 000,000
▪ Résultat reporté 2014	4 728 338,745

- Suite -

*Le dividende par action est fixé à 0,500 Dinars soit un total de 7 500 000 dinars (pour un total de 15 000 000 actions) à prélever sur les résultats reportés de l'année 2013 à raison de 4 020.000,000 Dinars et le reliquat sur le bénéfice de l'exercice 2014 à raison de 3 480.000,000 Dinars

Cette résolution est approuvée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,500 dinars par titre réparti entre 0,268 Dinars prélevé sur les résultats reportés de l'année 2013 et 0,232 Dinars prélevé sur le bénéfice de l'exercice 2014 et ce à partir du ... **Juin 2015** auprès des intermédiaires en bourse à travers la TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à.....

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars Net le montant des jetons de présence de l'exercice 2014 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit.

Cette résolution est approuvée à.....

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'élection de Mrreprésentant Les petits porteurs au Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » et ce, pour une période de trois ans soit 2015, 2016 et 2017.

Cette résolution est approuvée à.....

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à.....

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ; |
| b. Nombre | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et
la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnées de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 21 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,950%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,973%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,984%	999,771
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,996%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,019%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,071%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,088%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,107%	1 000,894
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,111%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,134%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,383%	929,495
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,468%	996,471
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,757%	1 019,267
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,580
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,285
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	809,038
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,642
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	968,038
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,236
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,755
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,397
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	950,041
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,584

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,069	155,083		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,705	13,706		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,765	100,770		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,412	1,413		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,921	37,924		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,515	51,520		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,270	163,113		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	585,492	586,196		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,958	120,419		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,529	130,120		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,709	125,454		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,085	114,780		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,631	103,490		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	137,879	138,241		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,413	93,437		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	101,918	101,847		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	114,957	114,992		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,457	115,415		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 476,975	1 481,302		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 452,713	2 449,860		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,186	114,207		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	107,245	110,619		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	134,727	136,137		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	135,174	137,627		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,414	16,493		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 262,918	5 267,171		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 131,861	5 103,829		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,412	2,402		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,099	2,092		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,117	1,114		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,008	1,009		
33 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,015		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,016	1,021		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	105,891	105,902
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,418	105,427
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,369	103,380
38 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,007	100,017
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,370	101,383
40 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,395	108,405
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	106,060	106,072
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,439	104,448
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,399	104,409
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,552	106,562
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,472	103,481
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,732	105,743
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,959	104,969
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,205	108,216
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,017	103,027
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,681	104,691
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,316	100,326
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,276	106,287
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,403	104,414
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,245	105,255
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,308	106,316
56 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	104,339	104,352
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,992	101,003
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,318	106,328
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,211	100,222

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,316	10,317
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,396	104,408
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,246	101,258
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,684	100,697
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	103,022	103,105
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,122	63,194
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	148,116	147,849
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 510,079	1 507,408
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	115,111	115,104
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	113,582	113,594
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	90,456	90,584
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,694	17,715
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	278,718	279,094
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,856	31,851
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 415,735	2 412,532
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	75,577	72,999
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,317	55,302
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,419	96,318
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	102,945	102,762
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	89,936	89,793
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,146	11,151
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,315	12,319
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,818	15,837
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,866	14,881
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,572	13,564
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,782	11,786
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,711	10,713
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,798	10,796
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	136,537	134,230
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	130,915	128,804
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,300	10,294
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,141	101,355
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,691	20,631
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	78,077	78,349
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	80,995	81,344
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	98,041	97,945
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	86,710	86,562
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,450	97,333
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	106,279	106,282
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,588	8,590
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,578	6,569
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	97,891	97,752
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,012	105,777
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,174	100,215
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	144,538	145,208
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,141	10,145
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	120,048	119,989
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,310	120,524
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,095	106,353
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,934	105,598
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	188,138	190,478
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,512	173,941
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	150,945	152,229
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 209,501	13 362,154
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,149	19,607
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	140,398	139,961
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	106,142	106,413
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,367	119,014
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 617,057	8 683,768
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,053	9,017
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,754	99,052
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,767	103,831
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,114	9,137
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,649	99,050

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<i><u>6 498 034</u></i>	<i><u>7 215 618</u></i>
<i>Total des actifs non courants</i>		<i><u>6 498 034</u></i>	<i><u>7 215 618</u></i>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<i><u>1 752 399</u></i>	<i><u>1 060 024</u></i>
TOTAL DES ACTIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net:		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>0</u>	<u>50 000</u>
Incidences des variations des taux de change			
Variation de trésorerie		-32 600	35 516
Trésorerie au début de l'exercice		33 199	-2 317
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599	33 199

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>7 972 430</u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012	
<i>Produits d'exploitation</i>				
Revenus	9	3 000	4 626	
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *	
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>	
<i>Charges d'exploitation</i>				
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618	
Charges de personnel	12	60 440	59 929	
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397	
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899	
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>	
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>	
<i>Charges financières</i>				
Charges financières	15	-720	-1 050	
<i>Autres gains ordinaires</i>				
Autres gains ordinaires	16	0	9 479	
<i>Autres pertes ordinaires</i>				
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0	
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>	
Impôt sur les bénéfices		18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>	
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>	
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>	

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

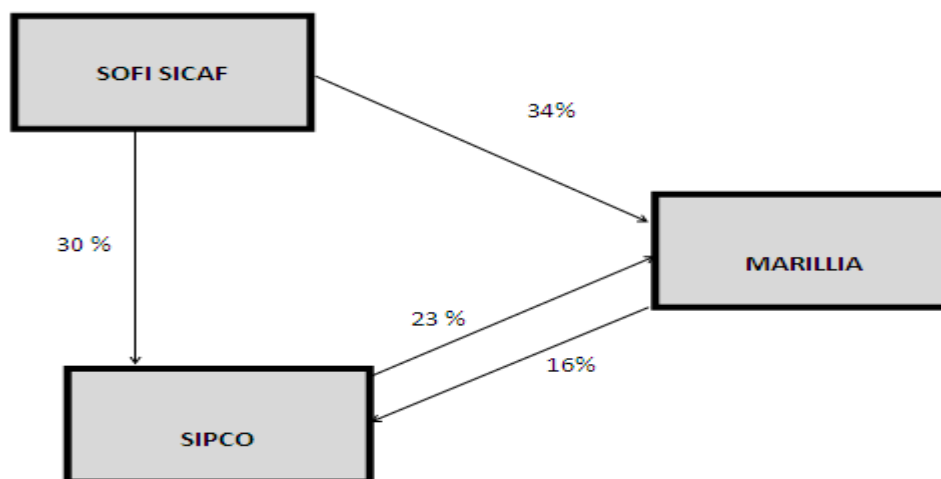
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent ne valeur nette de **8 .491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Universal Auto Distributors Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Universal Auto Distributors Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver deux (02) nouveaux sièges au Conseil d'Administration au profit des détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (**3/4**) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article **29** du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ainsi qu'une structure de contrôle de gestion et établir un manuel de procédures et ce, avant la fin de l'année 2015 ;

Aussi, les actionnaires de référence de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, d'obtenir les autorisations nécessaires pour la

régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence **Loukil Investment Group (LIG)** de la société «**Universal Auto Distributors Holding**», détenant actuellement **99,99%** du capital de la société, s'est engagé :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ✓ à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement au même nombre que celui des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société UADH et ses filiales mettant en péril l'avenir de celles-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société UADH.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné en date du **16 avril 2015**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH au marché principal de cote de la Bourse.

L'admission définitive des **12 307 694** actions de nominal **1** dinar chacune, composées de **6 153 847** actions anciennes et **6 153 847** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins **24,98%** du capital auprès de **200** actionnaires, au plus tard le jour d'introduction ;
- présentation du procès verbal du Conseil d'Administration ayant approuvé les modifications dans le business plan ainsi que l'avis du commissaire aux comptes sur le business plan modifié ;
- justification de l'existence d'un manuel de procédures ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Considérant que l'entrée effective en activité de la société UADH avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition, et ce conformément aux dispositions de l'article **36** du Règlement Général de la Bourse.

Le Conseil de la Bourse a également attiré l'attention de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération de l'absence de la décote de 15% habituellement appliquée aux holdings.

Le Conseil de la Bourse a aussi manifesté sa vive crainte de voir le manque de communication qui a caractérisé la vie boursière de GIF Filter et AMS (affiliées au promoteur du groupe UADH) se répercuter négativement sur l'opération en cours et par conséquent, sur le marché.

Considérant les liens organiques entre l'UADH, GIF Filter et AMS, le Conseil de la Bourse a recommandé fortement l'annonce et la mise en place d'un programme de communication et de suivi de toutes ces sociétés, notamment en ce qui concerne les obligations réglementaires d'information et l'exécution du business plan.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'Opération.

Enfin, et au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluant (**acquisition de ¾ des quotités au minimum**), l'introduction des actions de la société UADH, se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6,500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Dans le cadre de l'introduction de la société Universal Auto Distributors Holding au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a obtenu l'autorisation de la banque centrale relative à l'ouverture de capital aux étrangers.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **12 décembre 2014**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le **15 décembre 2014** a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le **1^{er} avril 2015** a ré-approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société UADH par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 153 847 DT** pour le porter de **30 800 000 DT** à **36 953 847 DT**, et ce par la création et l'émission de **6 153 847** actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,500 DT** l'action, soit **1,000 DT** de nominal et **5,500 DT** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1^{er} janvier 2014**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **10 avril 2015**, a décidé de limiter le montant de la dite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (**3/4**) de l'augmentation décidée, et ce conformément à la première faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservé au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public

L'introduction en Bourse de la société UADH se fera au moyen de :

- **Offre à Prix Ferme** de **3 076 922** actions représentant **33,33%** de l'offre au public et **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation au prix de **6,500 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ **1 538 461** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, représentant **4,16%** du capital après augmentation ;

- ✓ **1 538 461** actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de références d'actions anciennes, représentant **4,16%** du capital après la réalisation de l'augmentation.
- **Placement Global** de **6 153 848** actions, représentant **66,67%** de l'offre au public et 16,65% du capital social de la société UADH après augmentation (dont **3 076 924** actions anciennes et **3 076 924** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels¹ désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées au Placement Privé.

Par ailleurs, au cours de la période de l'offre au public, **3 076 924** actions représentant **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **1 538 462** actions anciennes et **1 538 462** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectées au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de **20,0%** du capital de la Société après augmentation.

Présentation de la société

Dénomination sociale	Universal Automobile Distributors Holding SA
Siège social	62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Téléphone	+ 216 71 354 366
Fax	+ 216 71 343 401
Site web	www.uadh.tn
Adresse électronique	contact@loukil.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	04/07/2013
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal : <ul style="list-style-type: none">▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer ;▪ Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Registre du Commerce	B 01132242013.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2013.
Nationalité	Tunisienne
Capital social	Le capital social s'élève à 30 800 000 DT divisé en 30 800 000 actions ordinaires de valeur nominale 1 DT, entièrement libérés.
Matricule fiscal	1306183C
Régime fiscal	Droit commun
Lieu de consultation des documents	Siège social de la société UADH : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing	M. Bassem LOUKIL Directeur Général Adresse : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000 Téléphone : + 216 71 354 366 Fax : + 216 71 343 401

1- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme des actions UADH est ouverte du **13 Mai 2015 au 20 Mai 2015 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **13 Mai 2015**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2015 inclus**.

2- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2014**.

3- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action **UADH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,500** Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

4- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à **l'exception de la catégorie D**.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la **catégorie D** de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : **04135217003676079116** ouvert auprès d'Attijari bank (centre d'affaires du Siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

5- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action nouvelle et d'une (1) actions ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes.

Les 3 076 922 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie A : 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie B : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie C : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités et au maximum 384 615 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

Catégorie D : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités.

Il est précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire ;
- pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital ;
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'OPF.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demande d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modes de satisfaction des demandes d'acquisition

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Catégorie A : les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Catégorie B, C et D : les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté de la manière suivante :

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie A est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie B est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie C est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie D est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels² désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **19 231** quotités correspondant à **38 462 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 003 DT**, ni supérieur à **923 846 quotités** correspondant à **1 847 692 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **12 009 998 DT**.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de **10%** des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.

² Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

6. Transmission des demandes et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie, un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis l'état des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

Placement Privé

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

7. Ouverture des plis et dépouillement

Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment

l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9. Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

10. Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtrait une suite favorable (acquisition au minimum des $\frac{3}{4}$ des quotités offertes), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du **13 avril 2015**, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code **ISIN : TN0007690019** et aux actions nouvelles de la société UADH le code **ISIN : TN0007690027**.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

11. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des actions UADH sur le Marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

12. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

13. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société **Loukil Investment Group** pour un montant de **15 000 000 DT** et **769 230 actions**.

14. Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre susmentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales du capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société UADH pourrait bénéficier de l'exonération de la plus-value sur les apports.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, de Attijari Intermédiation sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 de la société Universal Automobile Distributors Holding seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 30 Avril 2015.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE

« LE MARABOUT »

Siège social : BOULEVARD 14 JANVIER 2011 –SOUSSE

La société hôtelière et touristique « **LE MARABOUT** » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Seifeddine Chebil MAHJOUB.

BILAN

Exprimé en Dinars

ACTIFS	Notes	Exercices clos au	
		31/12/2014	31/12/2013
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	4	18 567,750	18 567,750
Moins amortissements	5	16 567,750	16 519,905
		2 000,000	2 047,845
Immobilisations corporelles	6	20 922 791,901	20 427 084,659
Moins amortissements	7	12 325 933,030	11 261 907,228
		8 596 858,871	9 165 177,431
Immobilisations financières	8	16 945,500	16 945,500
Moins provisions		-	-
		16 945,500	16 945,500
Total des actifs immobilisés		8 615 804,371	9 184 170,776
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		8 615 804,371	9 184 170,776
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	9	67 673,212	79 076,919
Clients et comptes rattachés	10	418 689,146	290 506,328
Autres actifs courants	11	84 536,037	348 249,255
Liquidités et équivalents de liquidités	12	30 421,552	23 715,560
Autres actifs courants		601 319,947	741 548,062
Total des actifs		9 217 124,318	9 925 718,838

BILAN

Exprimé en Dinars

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Exercice clos au	
		31/12/2014	31/12/2013
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		2 790 000,000	2 790 000,000
Résultats reportés		229 401,465	200 263,119
Autres capitaux propres		9 578,567	302 606,267
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	13	3 028 980,032	3 292 869,386
Résultat de l'exercice		501 720,676	280 160,646
Total capitaux propres avant affectation		3 530 700,708	3 573 030,032
<u>Passifs</u>			
Passifs non courants			
Emprunts		2 046 882,451	2 716 100,048
Autres passifs financiers		331 976,391	248 433,293
Total des passifs non courants	14	2 378 858,842	2 964 533,341
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	607 963,747	636 880,133
Autres passifs courants	16	1 041 176,311	1 174 933,534
Concours bancaires et autres P. financiers	17	1 658 424,710	1 576 341,798
Total des passifs courants		3 307 564,768	3 388 155,465
Total des passifs courants		5 686 423,610	6 352 688,806
Total capitaux propres et passifs		9 217 124,318	9 925 718,838

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinars)

ETAT DE RESULTAT	Notes	Exercice clos au	
		31/12/2014	31/12/2013
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	18	7 900 758,681	7 003 700,862
Autres produits d'exploitation,		-	-
Total des produits d'exploitation		7 900 758,681	7 003 700,862
<u>Charges d'exploitation</u>			
Achats d'approvisionnements consommés	19	3 044 536,845	2 666 259,489
Charges de personnel	20	2 227 926,981	2 124 944,340
Dotations aux amortissements et provisions	21	1 064 073,647	976 734,450
Autres charges d'exploitation	22	491 161,279	436 660,500
Total des charges d'exploitation		6 827 698,752	6 204 598,779
<u>Résultat d'exploitation</u>		1 073 059,929	799 102,083
Charges financières nettes	23	255 757,753	374 355,563
Produits de placements	24	1 629,447	1 326,213
Autres gains ordinaires	25	3 463,480	13 555,473
Autres pertes ordinaires	26	106 199,927	5 216,860
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		716 195,176	434 411,346
Impôt sur les sociétés	27	214 474,500	154 250,700
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		501 720,676	280 160,646
Eléments extra ordinaire (gains/pertes)		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		501 720,676	280 160,646
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat net de l'exercice		501 720,676	280 160,646

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	Exercice clos au	
		31/12/2014	31/12/2013
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	28	8 688 335,741	8 039 566,867
Autres Encaissements reçus des autres débiteurs	29	22 452,902	22 568,767
Sommes versées aux fournisseurs	30	-3 796 320,325	-3 120 166,629
Sommes versées aux créditeurs divers	31	-679 068,674	-509 040,219
Sommes versées au personnel	32	-1 447 858,565	-1 406 315,103
Intérêts payés	33	-12 981,307	-15 923,194
Impôts sur les bénéfices payés	34	-10 530,118	-317 916,376
Sommes versées au trésor	35	-1 010 285,104	-739 782,067
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		1 753 744,550	1 952 992,046
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>			
Décaissement prov de l'acquisition d'immob corp et incorp	36	-345 125,642	-1 186 672,654
Encaissement prov de la cession d'immob corp et incorp		-	-
Décaissement provenant de l'acquisition d'immob financières		-	-
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-345 125,642	-1 186 672,654
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financements</u>			
- Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-
- Dividendes et autres distributions	37	-509 939,193	-313 097,400
- Encaissement provenant des emprunts	38	200 000,000	400 000,000
- Remboursement d'emprunts	39	-1 033 754,998	-998 638,466
Flux de trésorerie affectés aux activités de financements		-1 343 694,191	-911 735,866
Incidences des variations taux de change		-771,376	-894,141
Variation de trésorerie	40	64 153,341	-146 310,615
Trésorerie au début de l'exercice		-343 827,338	-197 516,723
Trésorerie à la fin de l'exercice		-279 673,997	-343 827,338

**Notes complémentaires sur les comptes
arrêtés au 31 décembre 2014**

Note 1 : Présentation de la société

RAISON SOCIALE	:	Société Hôtelière et Touristique le Marabout
FORME JURIDIQUE	:	Société Anonyme
DATE DE CONSTITUTION	:	17 août 1968
NATIONALITE	:	Tunisienne
SIEGE SOCIAL	:	Boulevard 14 janvier 2011 - Sousse
CAPITAL SOCIAL	:	2.790.000,000 DT

Note 2 : Réglementation comptable

2- 1. CONVENTIONS COMPTABLES

La comptabilité de la Société Hôtelière et Touristique le Marabout « S.A » a été établie compte tenu des conventions prévues par le décret N°96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel et respecte ainsi les caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière à savoir :

- l'intelligibilité
- la pertinence
- la fiabilité
- et la comparabilité

2- 2. NORMES COMPTABLES

Les règles de présentation des états financiers, d'évaluation et de fonctionnement des comptes sont conformes aux normes comptables introduites par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

Les états financiers de la Société Hôtelière et Touristique le Marabout « S.A » comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états sont établis en Dinar Tunisien, les éléments en monnaie étrangère font l'objet d'une évaluation au cours de devise du dernier jour ouvrable de l'exercice.

L'exercice comptable de la société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Ainsi, il enregistre ses propres produits et supporte ses propres charges.

Note 3 : Principes comptables appliqués

3.- 1. Immobilisations

A la date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont comptabilisées conformément aux prescriptions suivantes :

- Les immobilisations à titre onéreux, à leur coût d'acquisition,
- Les dotations aux amortissements sont calculées linéairement en fonction de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les principaux taux utilisés pour le calcul des amortissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Taux
Constructions	2%
Installations générale	10%
Petit matériels d'exploitation	20%
Lingerie	33%
Matériel de transport	20%
Mobilier matériel de bureau	10%
Matériel d'exploitation	15%
Mobilier d'exploitation	20%
Matériel informatique	15%

3.- 2. Valeurs d'exploitations

Les stocks de la société sont évalués au coût d'acquisition qui comporte les frais engagés par la société pour mettre ces stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique qui s'est déroulé le 31 décembre 2014, la comptabilisation est faite par référence à la méthode autorisée de l'inventaire intermittent.

3.- 2. Provisions pour dépréciation des créances

Les créances douteuses sont reclassées du compte clients ordinaires au compte clients douteux. Des provisions sont constituées pour couvrir les dépréciations potentielles des créances.

3.- 3. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société Hôtelière et Touristique le Marabout « S.A » se composent du capital social souscrit et libéré en intégralité, des réserves et primes liées au capital ainsi que des résultats reportés et des subventions d'investissements.

3.-4. Emprunts

Les emprunts à moyen et long terme figurent parmi les passifs non courants. Les échéances à moins d'un an sont reclassées parmi les autres passifs financiers. La société constate les charges d'emprunt courus et non encore échus.

3-5. Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique se compose des créances des fournisseurs locaux d'exploitation, des effets à payer tirés par les fournisseurs d'exploitation et des factures non parvenues relatives aux biens et services rendus à la société Hôtelière et Touristique le Marabout « S.A ».

3-6. Règles de prise en compte et de mesure des revenus

Les revenus provenant de l'activité principale de la société se composent des ventes en hors taxes.

Ces ventes sont comptabilisées au jour le jour sur la base de la facturation.

3-7. Règles de prise en compte des charges

Les achats de biens et services sont comptabilisés en hors taxes sur la base des factures fournisseurs.

Les intérêts de retard sur les emprunts en principal sont pris en charges à leurs échéances.

Les intérêts courus et non échus sont comptabilisés au 31 décembre de chaque exercice.

Note 4 : Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 18.567,750 dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions de l'exercice	valeur brute au 31/12/2014
Logiciels	16 567,750	-	16 567,750
Fonds de commerce	2 000,000	-	2 000,000
Total	18 567,750	-	18 567,750

Note 5 : Amortissements des immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 16.567,750 dinars contre 16.519,905 dinars au 31 décembre 2013 soit une augmentation de 47,845 dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	Amortis au 31/12/2013	Dotations de l'exercice	Amortis au 31/12/2014
Logiciels	16 519,905	47,845	16 567,750
Total	16 519,905	47,845	16 567,750

Note 6 : Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 20.922.791,901 dinars contre 20.427.084,659 dinars au 31 décembre 2013 soit une augmentation de 495.707.242, dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2014
Terrains bâtis	175 673,440	-	175 673,440
Agencement aménagement des terrains	5 281,430	-	5 281,430
Bâtiments	8 771 069,183	-	8 771 069,183
Inst.gener.agenc.amenag.de constructions	1 012 103,088	79 828,640	1 091 931,728
Installations techniques	2 636 048,190	-	2 636 048,190
Matériel d'exploitation	2 848 281,278	61 435,096	2 909 716,374
Mobilier d'exploitation	1 758 462,548	68 936,681	1 827 399,229
Agencement, aménagements et décorations.	1 757 017,548	133 095,596	1 890 113,144
Matériel de transport de biens	68 798,360	-	68 798,360
M.de transport de personnes	110 924,869	-	110 924,869
Equipements de bureaux	26 426,006	3 172,050	29 598,056
Equipements informatiques	124 563,604	2 480,300	127 043,904
Petit matériel d'exploitation	173 089,679	12 746,883	185 836,562
Arg.couv.p.mat.bar-rest. Et caf.	85 890,769	9 905,525	95 796,294
Vaisselle-verrerie-poterie	176 076,085	16 906,229	192 982,314
Casserollerie	81 404,885	6 552,298	87 957,183
Lingerie	583 381,889	33 684,258	617 066,147
Autres petits matériels d'exploitation	32 591,808	-	32 591,808
Immobilisations à statut juridique particulier	-	66 963,686	66 963,686
Total	20 427 084,659	495 707,242	20 922 791,901

Note 7 : Amortissements des immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 12.325.933,030 dinars contre 11.261.907,228 dinars au 31 décembre 2013 soit une augmentation de 1.064.025,802 dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	Amortis au 31/12/2013	Dotations de l'exercice	Amortis au 31/12/2014
Agencement aménagement des terrains	1 263,300	504,143	1 767,443
Bâtiments	3 768 049,720	401 666,249	4 169 715,969
Inst.gener.agenc.amenag.de constructions	95 125,890	106 941,326	202 067,216
Installations techniques	2 090 578,184	64 929,632	2 155 507,816
Matériel d'exploitation	2 007 949,662	149 307,120	2 157 256,782
Mobilier d'exploitation	1 168 213,087	104 530,408	1 272 743,495
Agencement, aménagements et décorations.	918 313,477	95 027,628	1 013 341,105
Matériel de transport de biens	33 658,258	7 956,249	41 614,507
M.de transport de personnes	110 924,869	-	110 924,869
Equipements de bureaux	24 242,609	1 472,414	25 715,023
Equipements informatiques	120 692,991	2 334,782	123 027,773
Petit matériel d'exploitation	136 879,993	15 399,718	152 279,711
Arg.couv.p.mat.bar-rest. Et caf.	65 437,471	6 663,747	72 101,218
Vaisselle-verrerie-poterie	169 972,786	20 601,280	190 574,066
Casserollerie	62 110,318	6 919,300	69 029,618
Lingerie	456 308,999	68 223,101	524 532,100
Autres petits matériels d'exploitation	32 185,614	109,075	32 294,689
Immobilisations à statut juridique particulier	-	11 439,630	11 439,630
Total	11 261 907,228	1 064 025,802	12 325 933,030

Note 8 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 16.945,500 dinars contre 16.945,500 dinars au 31 décembre 2013, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Titre de participation	15 500,000	15 500,000	-
Dépôt et Cautionnement	1 445,500	1 445,500	-
Total	16 945,500	16 945,500	-

Note 9 : Stocks

La valeur des stocks s'élève au 31 décembre 2014 à 67.673,212 dinars contre 79.076,919 dinars au 31 décembre 2013 soit une diminution de 11.403,707 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Stocks matières consommables	59 460,580	62 341,219	-2 880,639
Stocks fournitures consommables	8 212,632	7 728,000	484,632
Stocks emballages	-	9 007,700	-9 007,700
Total	67 673,212	79 076,919	-11 403,707

Note 10 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 418.689,146 dinars contre 290.506,328 dinars au 31 décembre 2013 soit une augmentation de 128.182,818 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Clients - prestations de services	416 558,146	289 968,328	126 589,818
Clients - effets et chèques impayés	2 131,000	538,000	1 593,000
Total	418 689,146	290 506,328	128 182,818

Note 11 : Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 84.536,037 dinars contre 348.249,255 dinars au 31 décembre 2013 soit une diminution de 263.713,218 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Fournisseurs - Débiteurs	-	825,530	-825,530
Personnel - Avances et acomptes	43 520,044	37 986,835	5 533,209
TVA/chiffres affaires payée d'avance au 31/12	1 960,521	16 071,428	-14 110,907
TVA déductible au 31/12	45,045	1 733,839	-1 688,794
Crédit TVA à reporter	25 224,468	-	25 224,468
Etat-Acomptes Provisionnels	-	256 322,014	-256 322,014
Crédit Impôt sur les sociétés au 31/12	-	4 444,800	-4 444,800
Retenus à la source opérées	-	21 686,062	-21 686,062
Débiteurs divers	5 700,000	4 181,356	1 518,644
Produits à recevoir	637,015	-	637,015
Charges constatées d'avance	7 448,944	4 997,391	2 451,553
Total	84 536,037	348 249,255	-263 713,218

Note 12 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 30.421,552 dinars contre 23.715,560 dinars au 31 décembre 2013 soit une augmentation de 6.705,992 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Banques	1 044,403	4 461,073	-3 416,670
Caisse	29 377,149	19 254,487	10 122,662
Total	30 421,552	23 715,560	6 705,992

Note 13 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 3.530.700,708 dinars contre 3.573.030,032 dinars au 31 décembre 2013 soit une diminution de 42.329,324 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Capital social	2 790 000,000	2 790 000,000	-
Réserves	229 401,465	200 263,119	29 138,346
Résultats reportés	9 578,567	302 606,267	-293 027,700
Résultat de l'exercice	501 720,676	280 160,646	221 560,030
Total	3 530 700,708	3 573 030,032	-42 329,324

Note 14 : Emprunts non courants

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 2.378.858,842 dinars contre 2.964.533,341 dinars au 31 décembre 2013 soit une diminution de 585.674,499 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Emprunts Tunisie leasing assortis de sûretés	30 250,617	-	30 250,617
Emprunts bancaires assortis de sûretés	1 720 000,000	2 320 000,000	-600 000,000
Emprunts bancaires assortis de sûretés	275 131,834	374 600,048	-99 468,214
Cautionnements reçus	21 500,000	21 500,000	-
Autres dettes non courantes	331 976,391	248 433,293	83 543,098
Total	2 378 858,842	2 964 533,341	-585 674,499

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 607.963,747 dinars contre 636.880,133 dinars au 31 décembre 2013 soit une diminution de 28.916,386 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Fournisseurs d'exploitations	282 690,446	196 411,681	86 278,765
Fournisseurs d'exploitations effets à payer	235 882,804	348 397,027	-112 514,223
Fournisseurs d'immobilisations	49 022,510	50 615,068	-1 592,558
Fournisseurs d'immobilisations effets à payer	4 032,946	28 657,350	-24 624,404
Fournisseurs Retenue de garantie	36 335,041	10 112,959	26 222,082
Fournisseurs factures non parvenues	-	2 686,048	-2 686,048
Total	607 963,747	636 880,133	-28 916,386

Note 16 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 1.041.176,311 dinars contre 1.174.933,534 dinars au 31 décembre 2013 soit une diminution de 133.757,223 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Clients - factures à établir	34 239,101	41 875,348	-7 636,247
Clients - avances et acomptes reçus	75 839,681	164 255,867	-88 416,186
Personnel-rémunérations dues	86 388,455	63 434,465	22 953,990
Personnel-charges à payer	80 828,287	64 350,458	16 477,829
Etat - Impôts sur les Société à Liquidier	53 969,176	154 250,700	-100 281,524
Etat - déclaration mensuel à payer	57 500,245	106 740,945	-49 240,700
Etat - charges fiscales à payer	2 424,849	15 930,257	-13 505,408
Etat - Engagements fiscales à payer	260 000,000	124 800,000	135 200,000
Associés dividendes à payer	154 883,572	122 272,765	32 610,807
Caisse nationale de sécurité sociale	164 214,191	238 146,361	-73 932,170
Créditeurs divers	19 402,416	22 238,140	-2 835,724
Charges à payer	34 765,726	53 816,776	-19 051,050
Produits constatés d'avance	16 720,612	2 821,452	13 899,160
Total	1 041 176,311	1 174 933,534	-133 757,223

Note 17 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 1.658.424,710 dinars contre 1.576.341,798 dinars au 31 décembre 2013 soit une augmentation de 82.082,912 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	721 195,922	774 011,589	-52 815,667
Crédit de Gestion de Mobilisation commerciales	600 000,000	400 000,000	200 000,000
Intérêts courus	27 133,239	34 787,311	-7 654,072
Banques "AB 103468 "	222 747,308	306 623,211	-83 875,903
Banques "BIAT "	87 348,241	60 919,687	26 428,554
Total	1 658 424,710	1 576 341,798	82 082,912

Note 18 : Revenus

Les revenus réalisés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 7.900.758,681 dinars contre 7.003.700,862 dinars en 2013 soit une augmentation de 897.057,819 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Prestations de services	7 735 529,309	6 840 712,288	894 817,021
Produits de changes	19 848,757	19 951,183	-102,426
Produits de locations	144 788,678	143 037,391	1 751,287
Autres produits	591,937	-	591,937
Total	7 900 758,681	7 003 700,862	897 057,819

Note 19 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 3.044.536,845 dinars contre 2.666.259,489 dinars en 2013 soit une augmentation de 378.277,356 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Achats matières Consommables	2 013 312,944	1 794 525,521	218 787,423
Achats fournitures Consommables"	272 111,703	227 986,887	44 124,816
Achats Emballages	-	121,600	-121,600
Variation des stocks autres approvisionnements	11 403,707	12 523,389	-1 119,682
Achats non stockés de matières et fournitures	747 708,491	631 102,092	116 606,399
Total	3 044 536,845	2 666 259,489	378 277,356

Note 20 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à 2.227.926,981 dinars contre 2.124.944,340 dinars en 2013 soit une augmentation de 102.982,641 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Salaires et compléments de salaires	1 890 063,457	1 799 410,938	90 652,519
Charges sociales légales	315 967,896	303 280,090	12 687,806
Autres charges de personnel	21 895,628	22 253,312	-357,684
Total	2 227 926,981	2 124 944,340	102 982,641

Note 21 : Dotation aux comptes d'amortissements et aux provisions

Les dotations s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à 1.064.073,647 dinars contre 976.734,450 dinars en 2013 soit une augmentation de 87.339,197 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Amortissements des immobilisations incorporelles	47,845	193,355	-145,510
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 064 025,802	976 541,095	87 484,707
Total	1 064 073,647	976 734,450	87 339,197

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à 491.161,279 dinars contre 436.660,500 dinars en 2013 soit une augmentation de 54.500,779 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Services extérieurs	103 660,806	86 289,348	17 371,458
Autres services extérieurs	124 316,855	121 108,094	3 208,761
Charges diverses ordinaires	12 000,000	10 000,000	2 000,000
Impôts et taxes	251 183,618	219 263,058	31 920,560
Total	491 161,279	436 660,500	54 500,779

Note 23 : Charges financières nettes

Les charges financières s'élevaient au titre de l'exercice 2014 à 255.757,753 dinars contre 374.355,563 dinars en 2013 soit une diminution de 118.597,810 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Intérêts sur emprunts bancaires	235 359,638	283 246,943	-47 887,305
Intérêts sur crédit leasing	3 863,381	0,000	3 863,381
Intérêts sur comptes courants	14 860,914	17 174,046	-2 313,132
Intérêts de retard	902,444	73 040,033	-72 137,589
Pertes de changes	771,376	894,541	-123,165
Total	255 757,753	374 355,563	-118 597,810

Note 24 : Produits de placements

Les produits de placements s'élevaient au titre de l'exercice 2014 à 1.629,447 dinars contre 1.326,213 dinars en 2013 soit une augmentation de 303,234 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Produits de participation	1 500,000	1 250,000	250,000
Intérêts créditeurs reçus	129,447	75,813	53,634
Gains de changes	-	0,400	-0,400
Total	1 629,447	1 326,213	303,234

Note 25 : Autres gains ordinaires

Les produits de placements s'élevaient au titre de l'exercice 2014 à 3.463,480 dinars contre 13.555,473 dinars en 2013 soit une diminution de 10.091,993 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Produits divers ordinaires	3 463,480	13 555,473	-10 091,993
Total	3 463,480	13 555,473	-10 091,993

Note 26 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à 106.199,927 dinars contre 5.216,860 dinars en 2013 soit une augmentation de 100.983,067 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Charges exceptionnelles	106 199,927	5 216,860	100 983,067
Total	106 199,927	5 216,860	100 983,067

Note 27 : Impôt sur les sociétés

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à 214.474,500 dinars contre 154.250,700 dinars en 2013 soit une augmentation de 60.223,800 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Impôt sur les sociétés	214 474,500	154 250,700	60 223,800
Total	214 474,500	154 250,700	60 223,800

Note 28 : Encaissements reçus des clients

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Clients	4 734 694,670	3 358 270,786	1 376 423,884
Clients -chèques impayés	-1 593,000	-128,000	-1 465,000
Clients - avances sur prestations	1 625 305,215	2 483 610,960	-858 305,745
Débiteurs divers "locations"	164 741,992	127 874,556	36 867,436
Autres produits activités annexes	670,601	-	670,601
Factures a établir	2 164 516,263	2 069 938,565	94 577,698
Total	8 688 335,741	8 039 566,867	648 768,874

Note 29 : Autres Encaissements reçus des autres débiteurs

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Produits de change "commissions"	22 452,902	22 568,767	-115,865
Total	22 452,902	22 568,767	-115,865

Note 30 : Sommes versées aux fournisseurs

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Fournisseurs d'exploitation	-2 003 519,713	-1 830 573,308	-172 946,405
Fournisseurs d'exploitation effet a payer	-1 373 136,826	-977 858,547	-395 278,279
Autres fournisseurs	-419 663,786	-311 734,774	-107 929,012
Total	-3 796 320,325	-3 120 166,629	-676 153,696

Note 31 : Sommes versées aux créiteurs divers

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Créiteurs divers	-59 234,808	-72 001,952	12 767,144
Charges a payer	-37 443,104	-14 000,000	-23 443,104
Charges payées d'avance	-1 118,504	-	-1 118,504
Charges diverses ordinaires	-1 723,647	-593,227	-1 130,420
Profits exceptionnels	269,963	9 673,663	-9 403,700
Organismes sociaux CNSS	-550 682,768	-403 822,190	-146 860,578
Organismes sociaux régime complémentaire	-29 135,806	-28 296,513	-839,293
Total	-679 068,674	-509 040,219	-170 028,455

Note 32 : Sommes versées au personnel

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Personnels avances et acomptes	-65 459,810	-41 143,431	-24 316,379
Personnels rémunérations dues	-1 345 158,549	-1 344 923,453	-235,096
Personnel- oppositions	-3 115,654	-3 809,718	694,064
Charges de personnels	-34 124,552	-16 438,501	-17 686,051
Total	-1 447 858,565	-1 406 315,103	-41 543,462

Note 33 : Intérêts payés

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Agios sur découverts	-12 142,681	-14 377,989	2 235,308
Amendes et pénalités	-902,444	-1 584,265	681,821
Intérêts créiteurs	63,818	39,060	24,758
Total	-12 981,307	-15 923,194	2 941,887

Note 34 : Impôts sur les bénéfices payés

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Acomptes provisionnels	-10 530,118	-317 916,376	307 386,258
Total	-10 530,118	-317 916,376	307 386,258

Note 35 : Sommes versées au trésor

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
R/S - TFP - FOPROLOS - TVA - TH - TCL - FDCST	-994 634,641	-737 209,839	-257 424,802
Autres impôts et taxes	-15 650,463	-2 572,228	-13 078,235
Total	-1 010 285,104	-739 782,067	-270 503,037

Note 36 : Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelle et incorporelle

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Agencement - aménagement - des terrains	-	-395,000	395,000
Matériel et mobilier d'exploitation	-1 819,995	-124,797	-1 695,198
Installations agencements aménagements	-7 374,463	-	-7 374,463
Equipements informatiques	-	-152,203	152,203
Petits matériels d'exploitation	-356,332	-2 267,033	1 910,701
Arg-couv-p.mat.bar.rest	-31,678	-	-31,678
Vaisselle-verrerie-poterie	-132,256	-	-132,256
Immobilisations en cours de construction	-	-3 841,096	3 841,096
Fournisseurs d'immobilisation	-179 902,566	-646 938,470	467 035,904
Fournisseurs d'immobilisation - effet a payer	-155 508,352	-532 954,055	377 445,703
Total	-345 125,642	-1 186 672,654	841 547,012

Note 37 : Dividendes et autres distributions

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Associés dividendes a payer	-511 439,193	-314 347,400	-197 091,793
Produits de participations	1 500,000	1 250,000	250,000
Total	-509 939,193	-313 097,400	-196 841,793

Note 38 : Encaissement provenant des emprunts

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Créances commerciales	200 000,000	400 000,000	-200 000,000
Total	200 000,000	400 000,000	-200 000,000

Note 39 : Encaissement provenant des emprunts

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Echéances a moins d'un an	-787 384,484	-713 854,305	-73 530,179
Intérêts courus	-34 787,311	-32 848,423	-1 938,888
Intérêts sur emprunts	-211 583,203	-251 935,738	40 352,535
Total	-1 033 754,998	-998 638,466	-35 116,532

Note 40 : Variation de trésorerie

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variations
- Liquidités et équivalents de liquidités	30 421,552	23 715,560	6 705,992
- Concours bancaires	310 095,549	367 542,898	-57 447,349
Total	-279 673,997	-343 827,338	64 153,341

Note 41 : Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

- Les engagements envers la société de leasing s'élèvent à 5.562,320 dinars.

- A moins d'un 3.845,912 DT
- A plus d'un an 1.716,408 DT

- Les engagements (intérêts sur crédits) de la société envers les banques s'élèvent à 387.032,226 dinars détaillés comme suit :

- A moins d'un 163 667,182 DT
- A plus d'un an 223 365,044 DT

Messieurs les actionnaires de la Société
Hôtelière et Touristique le Marabout « S.A »
Boulevard 14 janvier 2011 - Sousse

**Objet : Rapport Général du Commissaire aux Comptes.
Relatif à l'exercice 2014**

Conformément à la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Hôtelière et Touristique le Marabout « S.A » comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Votre Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

A/- Bilan :

Total des actifs nets	9.217.124,318 dinars
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	3.530.700,708 dinars
Total des passifs	5.686.423,610 dinars

B/- Etat de résultat :

Total des produits	7.905.851,608 dinars
Total des charges	7.404.130,932 dinars
Résultat net	501.720,676 dinars

C/- Etat des flux de trésorerie :

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1.753.744,550 dinars
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-345.125,642 dinars
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1.343.694,191 dinars
Variation de trésorerie	64.153,341 dinars

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion à l'exception de ce qui suit :

Nos diligences n'ont pas couvert l'audit des soldes d'ouverture, les comptes de l'exercice 2013 ont fait l'objet d'un audit par notre confrère « Haikel SLAMA » qui a conclu son rapport de commissariat aux comptes, au titre du même exercice, qu'ils sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période close à cette date.

A notre avis, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes précédents, les états financiers mentionnés plus haut, sont sincères et réguliers et donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Hôtelière et Touristique le Marabout « S.A » au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En conformité avec les dispositions prévues par le code des sociétés commerciales et aux normes d'audit d'usage, nous portons à votre connaissance les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi :

A l'exception de l'incidence des réserves formulées sur les états financiers nous n'avons pas d'autres observations à notifier sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et comptes annuels.

Aucune modification n'a été apportée à la présentation et aux méthodes d'évaluation des divers postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

Aucun autre événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'établissement des états financiers.

Sousse, le 15 avril 2015

Le commissaire aux comptes
Seifeddine Chebil MAHJOUR

Messieurs les actionnaires de la Société
Hôtelière et Touristique le Marabout « S.A »
Boulevard 14 janvier 2011 - Sousse

**Objet : Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes.
Relatif à l'exercice 2014**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la Société Hôtelière et Touristique le Marabout « S.A » au titre de l'exercice 2014, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune convention ou opération rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales. Toutefois, notre audit nous a permis de relever les opérations et conventions suivantes :

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/12/2014.

- Location des espaces commerciaux appartenant à l'hôtel se détaillant comme suit :

Désignation	Loyer 2014 HTVA
Location Salon de coiffure	6 225,000
Location Bazar	11 398,305
Location parachute	5 084,746
Location caravane	35 593,221
Location espace photographe	5 084,746
Location centre de balnéothérapie	81 402,660

- Un crédit à long terme conclu avec la société Amen Bank datant du 06 Août 2010 pour un montant de 3.450.000 dinars remboursable sur onze ans. Selon les dispositions de l'article 24.3 des statuts, les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à un million de dinars rentrent dans le cadre des conventions réglementées.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200(nouveau) II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint est composée d'un salaire servi sur 12 mois. Cette rémunération a été autorisée par le conseil d'administration.

	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2014
Avantages à court terme	48 000,000	-	56 061,654	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-
Total	48 000,000	-	56 061,654	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Sousse, le 15 avril 2015

Le commissaire aux comptes
Seifeddine Chebil MAHJOUR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Chiheb GHANMI (GAC-CPA International) et Mr Chérif Ben Zina (CMC-DFK International).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(exprimé en Dinars Tunisiens)

			Données Retraitées	Données Publiées
ACTIFS	Notes	2 014	2 013(*)	2013
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles et corporelles	(01)	3 083 302	2 077 295	2 077 295
Moins: Amortissements		(1 401 213)	(1 291 821)	(1 291 821)
Total des immobilisations corporelles et incorporelles		1 682 089	785 474	785 474
Immobilisations financières	(02)	3 632 676	1 809 892	1 809 892
Total Immobilisations financières		3 632 676	1 809 892	1 809 892
Autres actifs non courants		96 288	153 404	153 404
Total des actifs non courants		5 411 053	2 748 769	2 748 769
Affacturages et comptes rattachés	(03)	131 346 924	117 202 126 (*)	110 897 501
Moins: Provisions & Agios réservés	(04)	(13 381 391)	(12 690 708)	(12 690 708)
Autres actifs courants	(05)	1 120 649	1 034 970	1 034 970
Liquidités et équivalents de liquidités	(06)	107 570	50 321	50 321
Total des actifs courants		119 193 753	105 596 710	99 292 084
TOTAL DES ACTIFS		124 604 806	108 345 479	102 040 854

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

BILAN ARRETE AU31 DECEMBRE 2014

(exprimé en Dinars Tunisiens)

			Données Retraitées	Données Publiées
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	2 014	2 013(*)	2013
Capitaux propres				
Capital social		15 000 000	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		489 973	345 623	345 623
Réserves Fonds Social		52 700	65 070	65 070
Réserves Pour Réinvestissement exonérés		2 750 000	1 420 000	1 420 000
Réserves Pour Risques Généraux		0	740 000	740 000
Résultats Reportés		642 658	953 065	953 065
Résultat en Instance d'Affectation		0		
Modifications Comptables		0	(1 182 955)	(1 182 955)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(07)	18 935 331	17 340 802	17 340 802
Résultat de l'exercice		2 910 861	2 376 898	2 376 898
Total des capitaux propres avant affectation		21 846 193	19 717 701	19 717 701
Emprunt				
Emprunt Obligataire	(08)	14 000 000	20 000 000	20 000 000
Fonds de Garantie		20 686 568	16 890 485	16 890 485
Provisions Pour Risques et Charges		351 697	345 000	345 000
Total des passifs non courants		35 038 265	37 235 485	37 235 485
Adhérents et comptes rattachés	(09)	7 790 989	6 540 620	6 540 620
Autres passifs courants	(10)	5 433 059	4 752 934	4 752 934
Concours bancaires et autres passifs	(11)	54 496 299	40 098 739 (*)	33 794 114
Total des passifs courants		67 720 348	51 392 294	45 087 668
TOTAL DES PASSIFS		102 758 613	88 627 779	82 323 153
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		124 604 806	108 345 479	102 040 854

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en Dinars Tunisiens)

		Données Retraitées	Données Publiées
	2 014	2 013(*)	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE			
Revenus d'Affacturage			
Commissions d'Affacturage	(12) 4 130 869	3 422 477	3 422 477
Produits Financiers de Mobilisation	(13) 8 008 507	6 401 093	6 401 093
Autres Produits Financiers de Placement	91 060	59 619	59 619
Total des Produits d'Exploitation	12 230 436	9 883 190	9 883 190
CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE			
Charges Financières nettes	(14) (4 122 441)	(3 120 461)	(3 120 461)
Total des Charges d'exploitation	(4 122 441)	(3 120 461)	(3 120 461)
PRODUIT NET D'AFFACTURAGE	8 107 995	6 762 729	6 762 729
AUTRES CHARGES & PRODUITS			
Provisions Nettes aux Comptes Affacturages	(700 167)	(363 442)	(363 442)
Dotations	(971 415)	(455 924)	(455 924)
Reprises	271 248	92 482	92 482
Autres Produits d'exploitation	(15) 96 489	3 234	3 234
Frais du Personnel	(2 290 056)	(2 161 916) (*)	(2 126 695)
Frais Généraux	(16) (1 284 737)	(1 091 403) (*)	(1 114 159)
Amortissement et Provisions	(17) (284 832)	(152 609) (*)	(165 073)
Total Autres Charges & Produits	(4 463 304)	(3 766 136)	(3 766 136)
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 644 692	2 996 593	2 996 593
Impôt sur les bénéfices	(18) (733 830)	(619 694)	(619 694)
RESULTAT NET	2 910 861	2 376 898	2 376 898

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(exprimé en Dinars Tunisiens)

Libellé	Notes	2 014	2 013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement reçus des Tirés		308 878 162	257 052 619
Financement des adhérents		(302 007 524)	(257 651 579)
Encaissements provenant des crédits à court terme	(19)	89 060 000	94 000 000
Remboursement des crédits à court terme	(20)	(85 080 000)	(95 700 000)
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	(21)	(4 785 139)	(4 961 065)
Intérêts payés	(22)	(4 022 277)	(3 002 205)
Revenus des placements		36 055	18 586
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 079 276	(10 243 644)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23)	(914 755)	(72 222)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	49 000	
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(25)	(1 830 000)	(1 432 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			955 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(2 695 755)	(549 222)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions		(970 000)	(637 995)
Intérêts des bons de trésor			
Encaissements emprunts			20 000 000
Remboursement emprunts	(26)	(6 000 000)	(4 000 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(6 970 000)	15 362 005
Variation de trésorerie		(7 586 478)	4 569 138
Trésorerie au début de l'exercice		(8 775 470)	(13 344 608)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(16 361 948)	(8 775 470)
Variation de trésorerie		(7 586 478)	4 569 138

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

I - Présentation et principes

1.1 Présentation de la société

La société a été créée le 27 Avril 2000 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue de comptes, encaissement et recouvrement, des créances détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à Six millions de Dinars (6.000.000 D) divisé en Un Million Deux Cent Mille actions (1.200.000) actions de Cinq dinars chacune, totalement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2-11-2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 D pour le porter à 10.000.000 D et ce, par l'émission de 800.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12-03-2010, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.000 D pour le porter à 15.000.000 D et ce, par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2- Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

Classe 3- Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4- Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Méthodologie de classification

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

Provision collective

Pour l'estimation du montant de la provision collective prévue par la circulaire 91-24, la société applique une méthode suivante :

- Le taux de migration : Numérateur correspond au risque net après déduction du Fond de garantie
- Le taux de provisionnement retenu est le taux minimum prévu par la circulaire
- Le facteur scalaire utilisé, égal à 1, est sans effet sur le taux de provisionnement du groupe.

Provision additionnelle :

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour est de 8 années ou plus.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture.

Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

II – Notes Détaillées

1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.083.302 DT au 31/12/2014 contre un solde de 2.077.295 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2013	Acquisition	Cession	Au 31 Décembre 2014
Logiciel profactor	90 000			90 000
Logiciel bureautique	128 813	91 313		220 126
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)		647 072		647 072
Sous total immobilisations incorporelles	218 813	738 384	0	957 197
Bâtiment siège	926 691			926 691
Matériel de transport	228 386	149 000	96 000	281 386
Agencement & installations générales	190 311	27 253		217 564
Mobilier & matériel de bureau	121 771			121 771
Matériel informatique	391 323	187 370		578 693
Sous total immobilisations corporelles	1 858 482	363 623	96 000	2 126 105
Total	2 077 295	1 102 007	96 000	3 083 302

Désignation	Amortiss ement antérieur	Dotations Amort au 31 Décembre 2014	Amort Matériel Cédé	Amortisse ment cumulé 31- 12-2014	VCN au 31 Décembre 2014
Résorption Logiciel profactor	90 000			90 000	0
Résorption Logiciel bureautique	120 557	22 911		143 469	76 657
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)					647 072
Amortissement immobilisations incorporelles	210 557	22 911		233 469	723 729
Amortissement Bâtiment siège	370 549	46 208		416 757	509 934
Amortissement Matériel de transport	122 916	60 507	-84 112	99 310	182 075
Amortissement Agencement & installations générales	136 857	16 177	-36	152 998	64 566
Amortissement Mobilier & matériel de bureau	103 958	8 076		112 033	9 738
Amortissement Matériel informatique	346 985	39 661		386 646	192 047
Amortissement immobilisations incorporelles	1 081 264	170 628	-84 148	1 167 744	958 361
Total	1 291 821	193 540	-84 148	1 401 213	1 682 089

2- Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.632.676 DT au 31/12/2014 contre un solde de 1.809.892 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Participation capital risque ATD	345 000	345 000	345 000
Prêts	25 116	32 332	32 332
Cautionnements versés	12 560	12 560	12 560
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE SICAR INVEST	2 750 000	1 420 000	1 420 000
PARTICIPATION EMPRUNT NATIONAL 2014	500 000		
Total	3 632 676	1 809 892	1 809 892

3- Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 131.346.924 DT au 31/12/2014 contre un solde de 117.202.126 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Affacturages achats domestique	119 998 031	109 591 325	109 591 325
Affacturages achats export	1 981 785	2 053 330	2 053 330
Affacturages achats import	956 423	718 311	718 311
Affacturages effet a l'encaissement	8 410 685	4 839 160	4 839 160
Affacturages chèques a l'encaissement			-6 304 625(*)
Total	131 346 924	117 202 126	110 897 501

(*) Ce montant a été retraité pour les besoins de comparabilité.

4- Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.381.391DT au 31/12/2014 contre un solde de 12.690.708 DT 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Agios réservés	490 614	500 098	500 098
Provisions	12 740 777	12 090 610	12 090 610
Provision Collective	150 000	100 000	100 000
Total	13 381 391	12 690 708	12 690 708

5- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.120.649 DT au 31/12/2014 contre un solde de 1.034.970 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Personnel avances & acomptes	64 132	24 455	24 455
Etat impôts et taxes	605 881	640 886	640 886
CNSS	50		
Provisions pour Remb CNAM	604	281	281
Débiteurs divers	14 797	16 127	16 127
Produits à recevoir intérêt ATD SICAR	0	0	0
Produits à recevoir /Com import	10 200	23 912	23 912
Charges payées ou comptabilisées d'avance	228 858	159 879	159 879
Prêts au personnel ech 1 an	7 514	17 071	17 071
Produits à recevoir com bancaire	73 948	92 741	92 741
Produits à recevoir intérêt empnat 2014	16 345		
Produits à recevoir intérêt sicar invest	98 320	59 619	59 619
Total	1 120 649	1 034 970	1 034 970

6- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 107.570 DT au 31/12/2014 contre un solde de 50.321 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
BNA agence du siège CPD	22 065		
Amen Bank ag CUN	82 901	35 289	35 289
ATB Saadi Unifactor fonds social		11 860	11 860
Caisses	2 604	3 172	3 172
Total	107 570	50 321	50 321

7- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 21.846.193 DT au 31/12/2014 contre un solde de 19.717.701 DT au 31/12/2013.

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserve Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Réserves Réinvestissement Exonéré	Modifications Comptables Provisions Additionnelles	Résultats Reportés	Distribution de Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2013	15 000 000	345 623	65 070	740 000	1 420 000	-1 182 955	953 065		2 376 898	19 717 701
Affectation du résultat 2013		144 350	20 000	-740 000	1 330 000	1 182 955	-310 407	750 000	-2 376 898	
Utilisation Réserves FS			-32 369							-32 369
Distribution de Dividendes								-750 000		-750 000
Modifications comptables provisions additionnelles										
Résultat de l'exercice 2014									2 910 861	2 910 861
Solde de clôture 31/12/2014	15 000 000	489 973	52 700	0	2 750 000	0	642 658	0	2 910 861	21 846 193

8- Emprunt Obligataire

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.000.000 DT au 31/12/2014 contre un solde de 20.000.000 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Unifactor 2005	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Unifactor 2006	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Unifactor 2008	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Unifactor 2010	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Unifactor 2013	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Echéances a 1 an	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000
Cumul Remboursements	-50 000 000	-44 000 000	-44 000 000
Total	14 000 000	20 000 000	20 000 000

9- Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.790.989 DT au 31/12/2014 contre un solde de 6.540.620 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Comptes courants adhérents	6 871 773	5 889 383	5 889 383
Compte courant correspondant	919 216	651 237	651 237
Total	7 790 989	6 540 620	6 540 620

10- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.433.059 DT au 31/12/2014 contre un solde de 4.752.934 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Affacturages règlements en plus	493 669	415 988	415 988
Provisions pour congés à payer	147 140	239 091	239 091
Etat impôt & taxes	1 159 419	806 416	806 416
Compte courant actionnaires	2 003	19	19
C.N.S.S	116 638	112 400	112 400
Créditeurs divers	162 510	117 875	117 875
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 501 430	1 247 252	1 247 252
Charges à payer	723 374	583 332	583 332
Emprunt oblog-charges à payer	443 413	597 188	597 188
Billets de trésorerie-charges à payer	0		
Provisions p ind départ PDG	100 000	100 000	100 000
Provisions pour salaire à payer	356 135	320 435	320 435
Provisions pour dépréciation comptes débiteurs	62 125	60 872	60 872
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	7 022	7 022
Provisions pour instances bancaires	158 071	131 845	131 845
Rémunération du aux personnels	110		
Carte Assurance Groupe		13 200	13 200
Total	5 433 059	4 752 934	4 752 934

11- Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 54.496.299 DT au 31/12/2014 contre un solde de 40.098.739 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Emprunts a1an	12 000 000	6 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire échéance 1an	2 000 000	6 000 000	6 000 000
EMP OBLIGATAIRE UF-2013 ECH - 1AN	4 000 000		
EMPRUNTS CMT BH MOIN UN AN	6 000 000		
Crédit à court terme	0	2 000 000	2 000 000
Crédit direct à court terme-AB		2 000 000	2 000 000
Mobilisation des Créances	13 046 781	10 272 948	3 968 323
Mob. c .c .p amen bank	4 780 926	3 968 323	3 968 323
BH CHQ RMR A ENCAIS	1 539 501		
Affacturages chèques a l'encaissement	6 726 353	6 304 625	(*)
Escompte Effets			
Effets remis à l'escompte			
Billet de trésorerie emprunteur	12 980 000	13 000 000	13 000 000
Bit empt. maxula	0	500 000	500 000
Bit empt. Maxula placement sicav	500 000		
Bit empt. Amen tresor sicav	0	3 000 000	3 000 000
Bit empt.Sicarinvest	1 880 000		
Bit empt. go sicav	600 000	600 000	600 000
Bit empt. placement obligataire sicav	4 000 000	4 000 000	4 000 000
BIT EMPT. SICAV BANQUE L'HABITAT			
OBLIGATAIRE	2 000 000		
BIT EMPT. SICAV TANTIT	2 000 000		
Bit empt. amen sicav	0	1 000 000	1 000 000
Bit empt. amen premiere sicav	0	1 500 000	1 500 000
Bit empt sicav Axis tresorerie	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Bit empt. Maxula placement		500 000	500 000
Bit empt Sicar Invest		900 000	900 000
Banques	16 469 518	8 825 791	8 825 791
Bna agence du siège	3 766 839	4 523 916	4 523 916
Amen bank ag siège	4 005 946	428 622	428 622
Atb saadi	5 108 805	3 869 999	3 869 999
BANQUE DE L'HABITAT CUN	3 586 045		
Atb saadi unifactor fonds social	1 884	3 255	3 255
Total	54 496 299	40 098 739	33 794 114

(*) Ce montant a été retraité pour les besoins de comparabilité.

12- Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à 4.130.869 DT au 31/12/2014 contre un solde de 3.422.477 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Commissions d'affacturages	3 965 752	3 313 388	3 313 388
Com. p. échéance impayée taxables	107 670	89 185	89 185
Com. sur sign. billet a ordre taxable	27 357	19 529	19 529

Commission sur avoir	150	375	375
COM SUR REPORT ECHEANCE	29 940		
Total	4 130 869	3 422 477	3 422 477

13- Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à 8.008.507 DT au 31/12/2014 contre un solde de 6.401.093 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Produits Financiers de Mobilisation	8 253 201	6 734 966	6 734 966
(+) Ppca n-1	1 247 252	909 978	909 978
(+) Agios n-1	500 098	503 499	503 499
(-) Ppca n	1 501 430	1 247 252	1 247 252
(-) Agios n	490 614	500 098	500 098
Total	8 008 507	6 401 093	6 401 093

14- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 4.122.441 DT au 31/12/2014 contre un solde de 3.120.461 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Intérêt billet de trésorerie	832 304	1 127 380	1 127 380
Intérêt mob c c p amen b	374 520	78 979	78 979
Commission de souscription	39 743	89 782	89 782
Empoblg intérêts	1 564 705	732 649	732 649
Empoblg autres commissions	8 982	11 784	11 784
Intérêt Crédit relais	10 054	157 362	157 362
Frais Escompte Effets		38 730	38 730
Autres commissions	194 744	167 801	167 801
Intérêts débiteur comptes courants	1 099 258	812 075	812 075
Intérêt bancaire compte créditeur	-1 869	-96 082	-96 082
Total	4 122 441	3 120 461	3 120 461

15- Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 96.489 DT au 31/12/2014 contre un solde de 3.234 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Produits Net/Cession D'immobilisation	37 112		
Profits exceptionnels	32 402		
Indemnisation Assurance	5 137		
Profits non requérants	13 971	854	854
Récup Frais Justice	7 866	2 380	2 380
Total	96 489	3 234	3 234

16- Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.284.737 DT au 31/12/2014 contre un solde de 1.091.403 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Achat de matières et fournitures	88 569	82 855	82 855
Loyer	75 840	37 942	37 942
Frais de Nettoyage et de syndic	16 534	15 492	15 492
Entretiens et réparations	20 479	27 748	27 748
Assurance	19 618	19 152	(*) 41 908
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	4 707	4 143	4 143
Formation et séminaires	8 458	435	435
Services informatiques	26 262	26 106	26 106
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	175 644	145 916	145 916
Publicités, publications, relations publiques	12 609	16 697	16 697
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	94 223	102 429	102 429
Frais postaux et de télécommunications	67 328	54 566	54 566
Services bancaires et assimilés	5 264	9 166	9 166
Frais d'Adhésion FCI	17 010	15 355	15 355
Frais d'Adhésion APTBEF	7 989	7 492	7 492
Frais & Commissions correspondant Etranger	28 554	20 815	20 815
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	86 324	100 780	100 780
Jetons de présence	137 500	181 250	181 250
Rémunération des Comités	165 000	108 750	108 750
Pertes non Requérantes	9 631	2 037	2 037
Impôts et taxes sur rémunérations	58 892	53 438	53 438
T.C.L.	24 583	20 221	20 221
Contribution conjoncturelle non récupérable	55 772	0	0
Droits d'enregistrement et de timbres	13 657	8 653	8 653
Autres impôts et taxes	46 112	17 094	17 094
Frais de Missions	18 178	12 872	12 872
Total	1 284 737	1 091 403	1 114 159

(*) Ce montant a été retraité pour les besoins de comparabilité.

17- Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 284.832 DT au 31/12/2014 contre un solde de 152.609 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Dot. aux amort.des immob. incorp	22 911	13 247	13 247
Dot. aux amort. immo. corpo	170 628	123 067	123 067
Dot. résorption des charges a repartir	57 116	28 292	28 292
Dot. aux prov. p/risque et charge	7 276	0	0
Dot / rep sur provisions p congés payés	0		(*) 12 464
Dot. aux prov. p/DEP.ECART ENGAGEMENT			
Dot. aux prov. p/instances bancaires	45 306	0	0
Reprises sur prov. p/instances bancaires	-18 406	-2 660	-2 660
Reprises sur prov. p Débits Comptables		-9 336	-9 336
Total	284 832	152 609	165 073

(*) Ce montant a été retraité pour les besoins de comparabilité.

18- Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 733.830 DT au 31/12/2014 contre un solde de 619.694 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013 (retraité)	Au 31 Décembre 2013 (publié)
Impôt	733830	619 694	619 694
Total	733830	619 694	619 694

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

19- Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à 89.060.000 DT au 31/12/2014 contre un solde de 94.000.000 DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
AMEN BANK		6 000 000
Amen Première	8 500 000	6 000 000
Amen Trésor	6 500 000	9 500 000
SICAV AMEN	3 000 000	6 500 000
Sicar Invest	5 460 000	2 300 000
ATD	3 500 000	22 500 000
BNA		6 000 000
Go Sicav	4 800 000	1 100 000
MAXULA	7 000 000	6 100 000
Placement Obligataire Sicav	16 000 000	20 000 000
Sicav Axis Trésorerie	23 000 000	8 000 000
SMART	800 000	0
BH	6 000 000	0
BH Obligataire	2 000 000	0
CIL	500 000	0
Tanit	2 000 000	0
Total	89 060 000	94 000 000

20- Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à (85.080.000) DT au 31/12/2014 contre un solde de (95.700.000)DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
AMEN BANK	(2 000 000)	(6 000 000)
Amen Première	(10 500 000)	(7 000 000)
Amen Trésor	(9 000 000)	(10 000 000)
ATD	(2 000 000)	(27 000 000)
SICAV PLACEMENT		(500 000)
BNA		(6 000 000)

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
Go Sicav	(4 800 000)	
MAXULA	(7 500 000)	(5 800 000)
Placement Obligataire Sicav	(16 000 000)	(21 000 000)
SicarInvest	(5 980 000)	(1 400 000)
Sicav AxisTrésorerie	(22 000 000)	(6 000 000)
SICAV AMEN	(4 000 000)	(5 000 000)
SMART	(800 000)	
CIL	(500 000)	
Total	(85 080 000)	(95 700 000)

21- Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à (4.785.139) DT au 31/12/2014 contre un solde de (4.961.065) DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
Personnel	(1 339 900)	(1 279 738)
Etat Impôt & Taxes	(1 919 467)	(2 060 477)
Fournisseurs et autres Tiers	(1 525 771)	(1 620 850)
Total	(4 785 139)	(4 961 065)

22- Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à (4.022.277) DT au 31/12/2014 contre un solde de (3.002.205) DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
Int billet de trésorerie	(748 383)	(1 176 973)
Autres commissions & intérêts	(1 660 957)	(1 288 771)
Int & commissions sur emprunts Obligataire	(1 612 936)	(536 462)
Total	(4 022 277)	(3 002 205)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

23- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à (914.755) DT au 31/12/2014 contre un solde de (72.222) DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
Matériel de Transport	(149 000)	(43 800)
Logiciel bureautique	(573 608)	0
Agencement & installations générales	(23 823)	(1 842)
Mobilier & matériel de bureau	(168 324)	(26 580)

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
Total	(914 755)	(72 222)

24- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à 49.000 DT au 31/12/2014 contre un solde nul au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
Matériel de Transport	49 000	0
Total	49 000	0

25- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à (1.830.000) DT au 31/12/2014 contre un solde de (1.432.000) DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
PARTICIPATION AU FG SICAR INVEST	(1 330 000)	(1 420 000)
Emprunt National 2014	(500 000)	
Caution		(12 000)
Total	(1 830 000)	(1 432 000)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

26- Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à (6.000.000) DT au 31/12/2014 contre un solde de (4.000.000) DT au 31/12/2013.

Désignation	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
Emprunt obligataire UF 2013	(4 000 000)	
Emprunt obligataire UF 2010	(2 000 000)	(2 000 000)
Emprunt obligataire UF 2008		(2 000 000)
Total	(6 000 000)	(4 000 000)

27- Note sur les parties liées

Les comptes de la société UNIFACTOR ont enregistrés au cours de l'exercice 2014 les opérations suivantes avec les parties liées :

- ❖ L'AMEN BANK a procédé en date du 17 mars 2014 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 2 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de 7 000 0000 Dinars et qui se détaille ainsi ;
 - Crédit non mobilisable pour un montant de 3 000 000 Dinars
 - Crédit mobilisable pour un montant de 4 000 000 Dinars

- ❖ La BNA a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 DT.
- ❖ L'ATB a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 Dinars et un crédit mobilisable pour un montant de 3 000 000 Dinars.
- ❖ Le reliquat des fonds gérés déposés par UNION DE FACTORING chez l'ATD SICAR s'élèvent à 345.000 Dinars. Les frais de gestions facturés par ATD s'élèvent à 6.439 Dinars.
- ❖ Les Fonds gérés déposés en Mars 2013 auprès de SICAR INVEST s'élèvent à 1.420.000 Dinars. Cette dernière a servi à UNION DE FACTORING des produits de placement s'élevant à 12.400 Dinars et a facturé des commissions pour 10.220 Dinars.
- ❖ Les Fonds gérés déposés en Juin 2014 auprès de SICAR INVEST s'élèvent à 1.330.000 Dinars. Cette dernière a servi à UNION DE FACTORING des produits de placement s'élevant à 62.315 Dinars et a facturé des commissions pour 5.257 Dinars.
- ❖ L'émission par l'UNION DE FACTORING d'un ensemble de billets de trésorerie souscrits par les sociétés ; l'AMEN PREMIERE SICAV, AMEN TRESOR, SICAV AMEN, ATD SICAR, SICAV AXIS TRESORERIE, SICAR INVEST et PLACEMENT OBLIGATAIRE (dont l'AMEN, l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Souscripteurs	Montant	Taux	Date souscription	Date tombée	Intérêt brut
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,91%	01/02/2014	03/03/2014	9 823
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,88%	03/03/2014	02/04/2014	9 786
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,92%	02/04/2014	02/05/2014	9 835
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,92%	02/05/2014	01/06/2014	9 835
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,45%	01/06/2014	01/07/2014	9 255
Amen Trésor S	500 000	7,91%	01/02/2014	03/03/2014	3 274
Amen Trésor S	1 000 000	7,91%	11/02/2014	13/03/2014	6 549
Amen Trésor S	500 000	7,88%	03/03/2014	02/04/2014	3 262
Amen Trésor S	1 000 000	7,88%	13/03/2014	12/04/2014	6 524
Amen Trésor S	500 000	7,92%	02/04/2014	02/05/2014	3 278
Amen Trésor S	1 000 000	7,92%	12/04/2014	12/05/2014	6 557
Amen Trésor S	500 000	7,92%	02/05/2014	01/06/2014	3 278
Amen Trésor S	500 000	7,45%	01/06/2014	01/07/2014	3 085
ATD SICAR	1 000 000	5,90%	09/05/2014	06/09/2014	19 287
ATD SICAR	1 000 000	5,90%	09/05/2014	05/11/2014	28 655
ATD SICAR	1 500 000	5,90%	09/05/2014	25/12/2014	54 488
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,30%	19/02/2014	20/05/2014	31 012
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,50%	21/03/2014	19/06/2014	31 980
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,50%	20/05/2014	18/08/2014	31 980
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,50%	19/06/2014	09/07/2014	7 196
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,70%	09/07/2014	07/10/2014	32 948
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,80%	18/08/2014	26/11/2014	37 077
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,80%	07/10/2014	05/01/2015	33 432
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,00%	26/11/2014	24/02/2015	34 398
SICAR INVEST	750 000	5,20%	16/06/2014	14/09/2014	9 625
SICAR INVEST	1 330 000	5,20%	24/06/2014	21/12/2014	33 704
SICAR INVEST	750 000	5,44%	14/09/2014	13/12/2014	10 063
SICAR INVEST	750 000	5,43%	13/12/2014	23/12/2014	1 130
SICAR INVEST	1 330 000	5,43%	21/12/2014	19/06/2015	35 155

Souscripteurs	Montant	Taux	Date souscription	Date tombée	Intérêt brut
SICAR INVEST	550 000	5,43%	29/12/2014	27/02/2015	4 933
SICAV AMEN	1 000 000	7,91%	01/02/2014	03/03/2014	6 549
SICAV AMEN	1 000 000	7,88%	03/03/2014	02/04/2014	6 524
SICAV AMEN	1 000 000	7,92%	02/04/2014	02/05/2014	6 557
SICAV AMEN	1 000 000	7,92%	02/05/2014	01/06/2014	6 557
SICAV AMEN	1 000 000	7,45%	01/06/2014	01/07/2014	6 170
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,50%	31/12/2013	20/01/2014	3 598
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	20/01/2014	19/02/2014	5 470
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	19/02/2014	21/03/2014	5 470
SICAV AXIS TRESORERIE	2 000 000	6,60%	25/02/2014	17/03/2014	7 307
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	21/03/2014	10/04/2014	3 653
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	10/04/2014	20/05/2014	7 280
SICAV AXIS TRESORERIE	500 000	6,60%	15/05/2014	24/06/2014	3 640
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	20/05/2014	19/06/2014	5 470
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	19/06/2014	08/08/2014	9 083
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,70%	20/06/2014	30/06/2014	1 858
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,70%	23/06/2014	03/07/2014	1 858
SICAV AXIS TRESORERIE	500 000	6,60%	24/06/2014	24/07/2014	2 735
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,70%	02/07/2014	22/07/2014	3 708
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,70%	03/07/2014	23/07/2014	3 708
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,80%	01/08/2014	10/09/2014	7 499
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,80%	08/08/2014	17/09/2014	7 499
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,90%	17/09/2014	27/10/2014	7 608
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	24/09/2014	24/10/2014	5 800
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	09/10/2014	18/11/2014	7 718
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	27/10/2014	26/11/2014	5 800
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	18/11/2014	18/12/2014	5 800
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	26/11/2014	26/12/2014	5 800
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	26/12/2014	04/02/2015	7 718
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	29/12/2014	28/01/2015	5 800

28- Engagements hors bilan

Désignations	Au 31 Décembre 2014	Au 31 Décembre 2013
Engagements Donnés	16 516 550	25 812 211
Sans Recours	5 656 451	17 013 512
Export	4 488 266	
Import	6 371 834	8 798 700
Engagements Reçus	18 478 189	3 452 650
Garanties Réelles	3 024 650	3 309 650
Garanties Financières	143 000	143 000
Sans Recours	5 656 451	
Export	4 488 266	
Import	5 165 823	

29- Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 06/03/2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Union de Factoring comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014 faisant apparaître un total de 124.604.806 Dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 2.910.861 Dinars et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie négative de 7.586.478 Dinars et une trésorerie de fin de période négative de 16.361.948 Dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Union de Factoring au 31 Décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La société « UNION DE FACTORING » a été soumise à une vérification fiscale approfondie qui a abouti à un redressement provisoire pour un montant 2.228.932 Dinars. La société, n'ayant pas accepté la totalité du redressement a adressé une lettre à la Direction Générale des Impôts précisant ses oppositions aux résultats de la vérification. L'issue finale de cette taxation ne peut actuellement être anticipée.

Pour couvrir ce risque la société « UNION DE FACTORING » a constitué une provision de 345.000 Dinars.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la société qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la société procède actuellement au suivi périodique de la liste de ses actionnaires. Toutefois, elle n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI**

**P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Le Conseil d'Administration de la société nous a informés des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre de ces articles :

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 330.000 Dinars, objet de la convention du 02 Juin 2014, la société SICAR INVEST perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours du fond confié.
 - Une commission de recouvrement de 3% si l'ancienneté de l'échéance est inférieur à 3 mois ; de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 1% si l'ancienneté de l'échéance est supérieur à un an.
 - Une commission de 5% sur les produits reçus.

- ❖ L'AMEN BANK a procédé en date du 17 Mars 2014 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 2 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de 7 000 0000 Dinars et qui se détaille ainsi :
 - Crédit non mobilisable pour un montant de 3 000 000 Dinars
 - Crédit mobilisable pour un montant de 4 000 000 Dinars.

- ❖ L'émission par l'UF d'un ensemble de billets de trésorerie souscrits par les sociétés ; l'AMEN PREMIERE SICAV, AMEN TRESOR, SICAV AMEN, ATD SICAR, SICAV AXIS TRESORERIE, SICAR INVEST et PLACEMENT OBLIGATAIRE (dont l'AMEN, l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Souscripteurs	Montant	Taux	Date souscription	Date tombée	Intérêt brut
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,91%	01/02/2014	03/03/2014	9 823
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,88%	03/03/2014	02/04/2014	9 786
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,92%	02/04/2014	02/05/2014	9 835
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,92%	02/05/2014	01/06/2014	9 835
AMEN PREMIERE SICAV	1 500 000	7,45%	01/06/2014	01/07/2014	9 255
Amen Trésor S	500 000	7,91%	01/02/2014	03/03/2014	3 274
Amen Trésor S	1 000 000	7,91%	11/02/2014	13/03/2014	6 549
Amen Trésor S	500 000	7,88%	03/03/2014	02/04/2014	3 262
Amen Trésor S	1 000 000	7,88%	13/03/2014	12/04/2014	6 524
Amen Trésor S	500 000	7,92%	02/04/2014	02/05/2014	3 278
Amen Trésor S	1 000 000	7,92%	12/04/2014	12/05/2014	6 557
Amen Trésor S	500 000	7,92%	02/05/2014	01/06/2014	3 278
Amen Trésor S	500 000	7,45%	01/06/2014	01/07/2014	3 085
ATD SICAR	1 000 000	5,90%	09/05/2014	06/09/2014	19 287
ATD SICAR	1 000 000	5,90%	09/05/2014	05/11/2014	28 655
ATD SICAR	1 500 000	5,90%	09/05/2014	25/12/2014	54 488
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,30%	19/02/2014	20/05/2014	31 012
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,50%	21/03/2014	19/06/2014	31 980
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,50%	20/05/2014	18/08/2014	31 980
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,50%	19/06/2014	09/07/2014	7 196
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,70%	09/07/2014	07/10/2014	32 948
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,80%	18/08/2014	26/11/2014	37 077
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,80%	07/10/2014	05/01/2015	33 432
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,00%	26/11/2014	24/02/2015	34 398
SICAR INVEST	750 000	5,20%	16/06/2014	14/09/2014	9 625
SICAR INVEST	1 330 000	5,20%	24/06/2014	21/12/2014	33 704
SICAR INVEST	750 000	5,44%	14/09/2014	13/12/2014	10 063
SICAR INVEST	750 000	5,43%	13/12/2014	23/12/2014	1 130
SICAR INVEST	1 330 000	5,43%	21/12/2014	19/06/2015	35 155
SICAR INVEST	550 000	5,43%	29/12/2014	27/02/2015	4 933
SICAV AMEN	1 000 000	7,91%	01/02/2014	03/03/2014	6 549
SICAV AMEN	1 000 000	7,88%	03/03/2014	02/04/2014	6 524
SICAV AMEN	1 000 000	7,92%	02/04/2014	02/05/2014	6 557
SICAV AMEN	1 000 000	7,92%	02/05/2014	01/06/2014	6 557
SICAV AMEN	1 000 000	7,45%	01/06/2014	01/07/2014	6 170
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,50%	31/12/2013	20/01/2014	3 598
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	20/01/2014	19/02/2014	5 470
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	19/02/2014	21/03/2014	5 470
SICAV AXIS TRESORERIE	2 000 000	6,60%	25/02/2014	17/03/2014	7 307
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	21/03/2014	10/04/2014	3 653
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	10/04/2014	20/05/2014	7 280
SICAV AXIS TRESORERIE	500 000	6,60%	15/05/2014	24/06/2014	3 640
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	20/05/2014	19/06/2014	5 470
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,60%	19/06/2014	08/08/2014	9 083
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,70%	20/06/2014	30/06/2014	1 858
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,70%	23/06/2014	03/07/2014	1 858
SICAV AXIS TRESORERIE	500 000	6,60%	24/06/2014	24/07/2014	2 735
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,70%	02/07/2014	22/07/2014	3 708
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,70%	03/07/2014	23/07/2014	3 708
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,80%	01/08/2014	10/09/2014	7 499
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,80%	08/08/2014	17/09/2014	7 499
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	6,90%	17/09/2014	27/10/2014	7 608
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	24/09/2014	24/10/2014	5 800
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	09/10/2014	18/11/2014	7 718
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	27/10/2014	26/11/2014	5 800
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	18/11/2014	18/12/2014	5 800

Souscripteurs	Montant	Taux	Date souscription	Date tombée	Intérêt brut
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	26/11/2014	26/12/2014	5 800
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	26/12/2014	04/02/2015	7 718
SICAV AXIS TRESORERIE	1 000 000	7,00%	29/12/2014	28/01/2015	5 800

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 dont voici les principaux volumes réalisés :

- ❖ L'ATB a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 Dinars et un crédit mobilisable pour un montant de 3 000 000 Dinars.
- ❖ La BNA a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 Dinars.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention en 2007 avec l'ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1.300.000 DT, objet de la convention du 22 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention en date du 15 Mars 2013 avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 420.000 Dinars, la société SICAR INVEST perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours du fond confié.
 - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieur a un an.
 - Une commission de 5% sur les produits reçus.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012 et du 05 Mars 2014. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 89.964 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non faute grave.
- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 23 Mai 2014 pour un montant de 10.000 Dinars net par administrateur.

- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit et les membres du comité de crédit a été fixée par l'AGO réunie en date du 23 mai 2014 sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 10.000 Dinars net pour chaque membre.
- ❖ La rémunération des membres du Comité des risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 23 Mai 2014 sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 10.000 Dinars net pour chaque membre.

Les obligations et engagements d'Union de Factoring envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 se présentent comme suit (en dinars) :

	<u>PDG</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	287 652	134 646	302 500	275 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
Total	287 652	234 646	302 500	275 000

Tunis, le 27 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 09 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

BILAN ACTIFS

(En Dinars Tunisien)

Actifs	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		833 091	683 068
Moins : Amortissements Incorporelles		- 584 266	-389 754
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	248 825	293 314
Immobilisations corporelles		6 044 715	5 739 336
Moins : Amortissements corpo		- 4 629 479	- 3 972 135
Immobilisations corporelles nettes	2-1	1 415 236	1 767 201
Immobilisations financières		29 564	125 615
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
Immobilisations financières nettes		29 564	125 615
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 693 626	2 186 131
Autres actifs non courants		83 202	179 081
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 776 828	2 365 211
ACTIFS COURANTS			
Stocks		2 325 838	883 028
Moins : Provisions Stocks		- 72 567	-11 012
Stocks nets	2-2	2 253 272	872 016
Clients et comptes rattachés		1 460 148	1 139 159
Moins : Provisions Clients		- 319 001	-178 889
Clients nets	2-3	1 141 147	960 270
Autres actifs courants		887 632	441 602
Moins : Provisions AAC		- 32 027	-32 027
Autres actifs courants nets	2-4	855 605	409 575
Placements et autres actifs financiers		2 632 862	4 335 338
Liquidités et équivalents de liquidités		3 838 186	2 180 305
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		10 721 071	8 757 505
TOTAL DES ACTIFS		12 497 899	11 122 716

BILAN PASSIFS

(En Dinars Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		4 211 632	4 211 632
Réserves légales		187 001	136 911
Résultats reportés		701 713	614 860
Ecart de conversion		- 410	-
Total des capitaux propres avant résultat		7 183 269	7 046 736
Résultat des Intérêts minoritaires		672	
Résultat de l'exercice		709 214	386 943
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	7 893 155	7 433 679
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		-	25 643
Autres passifs financiers	3-2	106 233	-
Provisions		365 779	365 779
Total des passifs non courants		472 013	391 422
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	2 782 941	2 180 149
Autres passifs courants	3-4	1 324 445	1 069 681
Concours bancaires et autres passifs financiers		25 345	47 784
Total des passifs courants		4 132 731	3 297 614
Total des passifs		4 604 744	3 689 036
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		12 497 899	11 122 716

ETAT DE RESULTAT

(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION	4-1		
Revenus		6 520 171	6 396 539
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		6 520 171	6 396 539
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations stocks produits finis et encours		1 175 051	485 576
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	- 3 695 758	- 3 172 086
Charges de personnel	4-3	- 1 564 510	- 1 390 859
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	- 1 187 872	- 1 261 131
Autres charges d'exploitation	4-5	- 728 968	-666 708
Total des charges d'exploitation		- 6002 057	-6 005 207
Résultat d'exploitation		518 113	391 332
Charges financières nettes	4-6	- 9 404	-147 678
Produits de placements	4-7	334 976	261 254
Autres gains ordinaires	4-8	1 658	19 400
Autres pertes ordinaires		-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		845 343	524 308
Impôt sur les bénéfices		- 136 129	-137 365
Résultat des activités ordinaires après impôt		709 214	386 943
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		709 214	386 943
Effets des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		709 214	386 943

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		709 214	386 943
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		1 187 872	1 261 131
* Retraitement des charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		-1 442 810	-485 576
- Créances		-426 891	-348 885
- Autres Actifs		-539 194	-250 528
- Fournisseurs et autres dettes		930 941	1 133 618
* Résorption subventions		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		419 133	1 696 704
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 504 312	- 614 075
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		-	- 110 340
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		3 852	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-500 460	- 724 415
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés		- 250 000	-206 190
Encaissements provenant des opérations sur le capital		334 813	194 311
Encaissement provenant des opérations sur les placements		1 702 476	209 054
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		- 48 082	-43 470
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 739 207	153 705
Variation de trésorerie		1 657 881	1 125 994
Trésorerie au début de l'exercice		2 180 305	1 054 311
Trésorerie à la fin de l'exercice		3 838 186	2 180 305

ETAT DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Revenus	6 520 171	6 396 539
Production	6 520 171	6 396 539
Achats consommés	- 2 520 707	-2 686 509
Autres charges externes	- 728 968	-666 708
Valeur ajoutée brute	3 270 496	3 043 322
Charges de personnel	- 1 564 510	-1 390 859
Impôt et taxes		-
EBITDA	1 705 986	1 652 462
Charges financières nettes	- 9 404	-147 678
Produits de placement	334 976	261 254
Dotations aux amortissements	- 986 205	-1 072 862
Dotations aux Provisions	- 201 667	-188 269
Reprise sur provisions clients		-
Autres pertes ordinaires		-
Autres gains ordinaires	1 658	19 400
Impôt sur les sociétés	-171 007	-137 365
Résultat de l'exercice	674 336	386 943

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRÉSENTATIONS DU GROUPE

Le Groupe « HEXABYTE » est composé d'une société mère, « Hexabyte » et de deux sociétés sous contrôle. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « HEXABYTE », les sociétés consolidables se présentent comme suit :

- « **Hexabyte** » : Société mère.
- **Hexatrade** : Société filiale avec une participation directe de 99.99 % du capital.
- **Hexabyte Africa** : Société filiale avec une participation directe de 80 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de l'internet et des produits dérivés, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que complété par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001.

1-2. PRÉSENTATIONS DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers du Groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, le Groupe a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

METHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus du Groupe provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale.

1-5. FAITS MARQUANTS

1-5-1 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société mère a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société mère, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, la société est entrain de défendre son dossier devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

1-6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le Groupe n'a pas enregistré des événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2014 qui suscitent une attention particulière.

2. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 31/12/2014 à 1 664 061 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Immobilisations corporelles	6 877 805	6 422 403	455 402
Logiciels	833 091	683 068	150 023
AAI	331 527	295 332	36 195
Constructions	443 417	443 417	0
Équipements de bureaux	168 370	143 576	24 794
Matériels de transport	487 038	474 318	12 720
Matériels industriels	8 497	7 876	621
Matériels Informatiques	4 605 866	4 374 816	231 050
Moins : Amortissements corpo	-5 213 744	-4 361 888	-851 856
Amortissements Logiciels	-584 266	-389 754	-194 512
Amortissements AAI	-146 102	-115 512	-30 590
Amortissements constructions	-111 685	-89 514	-22 171
Amortissements Matériels de Transport	-342 505	-266 813	-75 692
Amortissements Matériels Industriels	-3 847	-3 063	-784
Amortissements Matériels informatiques	-3 947 094	-3 432 099	-514 995
Amortissements équipements de bureaux	-78 245	-65 133	-13 112
Provisions immobilisations	0	0	0
Total général	1 664 061	2 060 515	-396 454

2-2. LES STOCKS

Les stocks nets totalisent, au 31/12/2014, la somme de 2 253 272 dinars contre 872 016 au 31/12/2013.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Immobilisations incorporelles	2 325 838	883 028	1 442 810
Stocks	2 325 838	883 028	1 442 810
Moins : Provisions	-72 567	-11 012	-61 555
Provisions stocks	-72 567	-11 012	-61 555
Total général	2 253 271	872 016	1 381 255

2-3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2014, un solde débiteur net de 1 141 147 Dinars contre 960 270 Dinars à l'issue de l'exercice précédant et elle se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Clients et comptes rattachés	1 460 148	1 139 159	320 989
Clients	1 419 349	1 098 360	320 989
Clients douteux	40 800	40 800	0
Moins : Provisions Clients	-319 001	-178 889	-140 112
Provisions des comptes clients	-319 001	-178 889	-140 112
Total général	1 141 147	960 270	180 877

2-4. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants du groupe « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2014, à 855 605 Dinars contre 409 575 Dinars au 31/12/2013. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Autres actifs courants	887 632	441 602	446 030
Charges constatées d'avances	14 031	13 821	210
Produit à recevoir (*)	391 260	125 324	265 936
Créditeurs divers (**)	192 914	123 807	69 107
Débiteurs Divers	3 026	11 945	-8 919
États impôts et taxes	13 767	1 319	12 448
Fournisseurs avances et acomptes(***)	167 702	47 645	120 057
Prêt personnels	39 175	39 175	0
TVA	50 276	70 890	-20 614
Avance aux personnels	15 482	7 675	7 807
Moins : Provisions AAC	-32 027	-32 027	0
Provisions des comptes tiers	-32 027	-32 027	0
Total général	855 605	409 575	446 030

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET AUX PASSIFS

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de groupe « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2014 un montant de 7 893 155 Dinars contre 7 433 679 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Capitaux Propres	7 893 155	7 433 679	459 476
Capital social	2 083 334	2 083 334	0
Autres capitaux propres	4 211 632	4 211 632	0
Réserves légales	187 001	136 911	50 090
Résultats reportés	701 713	614 860	86 853
Ecart de conversion	-410	0	-410
Résultat des Intérêts Minoritaires	672	0	672
Résultat du Groupe	709 214	386 943	322 271
Total général	7 893 155	7 433 679	459 476

3-2. AUTRE PASSIFS FINANCIERS

Au 31/12/2014 le passif financier du groupe se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Autres passifs financiers	106 233	-	106 233
Total général	106 233	-	106 233

Il s'agit du compte courant associé de la société mère au niveau de Hexabyte Africa.

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 2 782 941 Dinars au 31/12/2014 contre 2 180 149 Dinars au 31/12/2013.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2014, un solde de 1 324 445 Dinars contre 1 069 681 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Associés	98	134	- 36
Avances clients	55 934	103 094	- 47 160
Charges à payer (2)	150 720	71 254	79 466
CNSS	75 419	69 440	5 979
Comptes de rattachement	-	36 682	- 36 682
États impôts et taxes	18 784	14 047	4 737
IS à payer	-	65 719	- 65 719
Personnels congés à payer	52 348	47 354	4 994
Personnels rémunérations à payer	10 630	865	9 765
Produits constatés d'avances (1)	960 512	661 093	299 419
Total	1 324 445	1 069 681	254 763

4 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT

DE RÉSULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2014 un montant de 6 520 171 Dinars contre 6 396 539 Dinars au 31/12/2013.

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2014, à 3 695 758 Dinars contre 3 172 086 Dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Achats d'approvisionnement consommés	3 695 759	3 172 086	523 673
Achats d'approvisionnements	1 200 408	1 321 849	-121 441
Achats de marchandises	2 358 535	1 632 284	726 251
Achats d'études	22 051	14 311	7 740
Fournitures	114 765	107 803	6 962
Charge à payer		95 838	-95 838
Total général	3 695 759	3 172 086	523 673

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2014, à 1 564 510 Dinars contre 1 390 859 Dinars au 31/12/2013. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Charges de personnel	1 564 510	1 390 859	173 651
CNSS	2 085	4 339	-2 254
Congés à payer	4 994	20 155	-15 161
Cotisations sociales	200 835	166 210	34 625
Salaires	1 348 722	1 192 130	156 592
Capitalisation frais de développement		0	0
Primes d'Aid	7 875	8 025	-150
Total général	1 564 510	1 390 859	173 651

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2014, un solde de 1 187 872 Dinars contre 1 261 131 Dinars au 31/12/2013. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Dotations aux amortissements et provisions	1 187 872	1 261 131	- 73 259
Dotations aux amortissements corporelles	791 693	912 734	- 121 041
Dotations aux amortissements incorporelles	194 512	160 128	34 384
Provisions sur immobilisations	-	-	-
Provisions clients	140 112	-	140 112
Provisions pour risques	-	182 890	- 182 890
Provisions sur autres actifs courants	-	1 941	- 1 941
Résorption Frais IPO	-	-	-
Provisions sur articles en stocks	61 555	3 438	58 117
Total général	1 187 872	1 261 131	- 73 259

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2014, à 728 968 Dinars contre 666 708 Dinars au 31/12/2013. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Autres charges d'exploitation	728 967	666 708	62 259
Assurances	13 803	10 006	3 797
Autres frais	5 781	351	5 430
Charges locatives	201 210	198 579	2 631
Entretiens et réparations	33 687	30 268	3 419
États impôts et taxes	79 458	64 235	15 223
Frais de transport & missions	61 476	47 103	14 373
Frais postaux	18 571	25 186	- 6 615
Honoraires & commissions	45 342	49 019	- 3 677
Publicités	197 208	155 692	41 516
Services bancaires	9 953	5 206	4 747
Déplacements	-	1 064	- 1 064
Don et subventions	-	-	-
Télécommunications	28 821	29 376	- 555
Frais de gestion des placements	22 407	39 373	- 16 966
Jetons de présence	11 250	11 250	-
Total général	728 968	666 708	62 259

4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2014, à 9 404 Dinars contre 147 678 Dinars au 31/12/2013. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Charges financières nettes	9 404	147 678	-138 274
Charges de leasing	7 136	8 831	-1 695
Gains de changes	0	-871	871
Pénalités de retards	0	-294	294
Pertes de changes	0	3 903	-3 903
Pertes de placements	2 268	136 109	-133 841
Total général	9 404	147 678	-138 274

4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2014, à 334 976 Dinars contre 261 254 Dinars au 31/12/2013. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Produits de placements	334 976	261 254	73 722
Produits de placements	334 976	261 254	73 722
Total général	334 976	261 254	73 722

4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2014, à 666 Dinars contre 19 400 Dinars au 31/12/2013. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Autres gains ordinaires	1 658	19 400	-17 742
Plus values de cessions	-	18 000	-18 000
Autres produits	1 658	1 400	258
Autres	-	-	-
Total général	1 658	19 400	-17 742

5- NOTES RELATIVES A L'ÉTAT

DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2014	Observations
Résultat net de l'exercice	709 214	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	1 187 872	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	-1 442 810	Variation du BFR
- Créances	-426 891	Variation du BFR
- Autres Actifs	- 539 194	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	930 941	Variation du BFR
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	419 133	
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-504 312	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décassements / acquisition d'immobilisations financières	3 852	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-500 460	
Dividendes payés	-250 000	Dividendes distribués 2013
Encaissements provenant des opérations sur le placement	1 702 476	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	334 813	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	-48 082	Remboursement leasing
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 739 207	
Variation de trésorerie	1 657 881	
Trésorerie au début de l'exercice	2 180 305	
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 838 186	

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Hexabyte » tels qu'ils sont annexés au présent rapport , ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles..

Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « Hexabyte » au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société mère. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe « Hexabyte » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- Comme indiqué dans la note 1-5-2 « redressement fiscal » la société mère a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office, notifiée durant le mois de juillet 2012, pour un montant total de 524 Mille Dinars. La société a engagé une action en justice suite à cette notification. L'issue finale de ce procès ne peut actuellement être anticipée.
- 2- Nous n'avons reçu aucune réponse de confirmation de soldes suite à la circularisation des fournisseurs et des assurances.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Tunis, le 08 Mai 2015

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 01 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Anis LAADHAR et Mr Nouredine Ben ARBIA.

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2014	31 décembre 2013
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		74 060 667	74 060 667
- amortissements écarts d'acquisition		(45 600 156)	(38 194 089)
Ecarts d'acquisition net	1	28 460 511	35 866 578
Immobilisations incorporelles		12 927 479	10 572 562
- amortissements immobilisations incorporelles		(5 904 063)	(4 439 935)
Immobilisations incorporelles nettes	1	7 023 416	6 132 627
Immobilisations corporelles		258 710 773	234 548 458
- amortissements immobilisations corporelles		(93 121 251)	(73 533 412)
Immobilisations corporelles nettes	2	165 589 522	161 015 047
Immobilisations financières		6 377 580	4 262 001
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(414 275)	(425 411)
Immobilisations Financières nettes	3	5 963 305	3 836 590
Actifs d'impôts différés	4	6 229 872	6 357 179
Autres actifs non courants	5	218 777	488 471
Total des actifs immobilisés		213 485 403	213 696 491
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		213 485 403	213 696 491
ACTIFS COURANTS			
Stocks		170 133 050	133 300 419
-Provision pour dépréciation des stocks		(4 859 367)	(4 228 733)
Stocks nets	6	165 273 683	129 071 686
Clients et comptes rattachés		36 900 439	39 490 783
-Provision pour créances douteuses		(15 014 618)	(13 741 823)
Clients et comptes rattachés nets	7	21 885 821	25 748 960
Autres actifs courants		50 964 735	44 204 905
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(7 701 655)	(6 733 832)
Autres actifs courants nets	8	43 263 080	37 471 073
Placements et autres actifs financiers	9	25 331 577	1 969 720
Liquidités et équivalents de liquidités	10	20 815 288	25 779 275
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		276 569 448	220 040 714
TOTAL DES ACTIFS		490 054 851	433 737 205

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

		Soldes au	
	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 481 250	11 481 250
Actions propres		(6 785 287)	(432 570)
Réserves consolidées		2 726 775	6 838 290
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		7 422 738	17 886 970
Résultat consolidé		(4 010 970)	(4 579 639)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	3 411 768	13 307 331
Intérêts des minoritaires dans les réserves	11	2 327 342	2 352 741
Intérêts des minoritaires dans le résultat	11	(17 082)	(24 753)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	12	134 329 202	124 599 286
Provisions pour risques et charges	13	5 063 625	4 068 279
Dépôts et cautionnements reçus		397 018	253 362
Passifs impôts différés		76 366	51 434
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		139 866 211	128 972 361
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	220 309 299	202 527 043
Autres passifs courants	15	31 481 222	21 668 215
Concours bancaires et autres passifs financiers	10	92 676 091	64 934 267
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		344 466 612	289 129 525
TOTAL DES PASSIFS		484 332 823	418 101 886
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		490 054 851	433 737 205

Groupe SMG

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits d'exploitation			
Revenus	16	856 320 640	738 659 959
Production immobilisée		5 921 976	1 622 527
Autres produits d'exploitation	17	32 918 920	22 668 508
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		895 161 536	762 950 994
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	(729 120 962)	(622 570 765)
Charges de personnel	19	(60 473 434)	(55 784 535)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	(40 138 438)	(35 171 044)
Autres charges d'exploitation	21	(58 880 035)	(51 536 557)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(888 612 869)	(765 062 900)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 548 667	(2 111 906)
Charges financières nettes	22	(14 192 026)	(9 282 376)
Produits des placements	23	5 017 335	1 376 809
Autres gains ordinaires	24	3 655 075	1 135 563
Autres pertes ordinaires	25	(1 723 398)	(1 320 125)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		(694 347)	(10 202 034)
Impôts différés	26	(152 238)	997 071
Impôt sur les bénéfices	27	(3 181 467)	(595 084)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		(4 028 053)	(9 800 047)
Eléments extraordinaires		-	5 195 655
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(4 028 053)	(4 604 392)
Part revenant aux intérêts minoritaires		17 082	24 753
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		(4 010 970)	(4 579 639)

Groupe SMG
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		(4 010 970)	(4 579 639)
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		(17 082)	(24 753)
*Modifications comptables affectant les résultat reportés		-	202
*Amortissements et provisions		34 416 779	30 765 170
*Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		35 510	98 272
 *Variation des:			
- Stocks	6	(36 832 631)	(24 460 658)
- Créances clients	7	2 590 344	(4 324 938)
- Autres actifs	8	(6 759 830)	(10 101 531)
- Fournisseurs et autres dettes	14/15	10 768 712	30 881 473
 *Charges d'intérêts	22	16 343 359	10 757 367
*Produits des participations		(5 010 477)	(1 376 809)
*Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
*Impôts différés		152 238	(997 071)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		11 675 953	26 637 085
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(12 652 016)	(27 593 223)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		822 542	426 602
Variation des charges à répartir		269 695	102 797
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		(2 115 579)	(1 124 743)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(13 675 358)	(28 188 566)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Actions propres	11	(6 061 647)	(213 906)
Encaissement et décaissement sur emprunts		15 437 124	42 791 184
Décaissement intérêts sur emprunts		(15 622 783)	(10 644 576)
Dépôt et cautionnements reçus		143 656	95 667
Opérations sur fonds social		176 407	81 384
Billets de trésoreries	10	1 950 000	(5 250 000)
Produits des placements	23	5 010 477	1 376 809
Variation des placements et autres actifs financiers courants	9	(23 361 856)	(134 081)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(22 328 621)	28 102 481
Variation de trésorerie		(24 328 027)	26 550 999
Trésorerie au début de l'exercice		3 440 240	(23 110 759)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	(20 887 787)	3 440 240

GROUPE SOCIETE MAGASIN GENERAL
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

2. Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

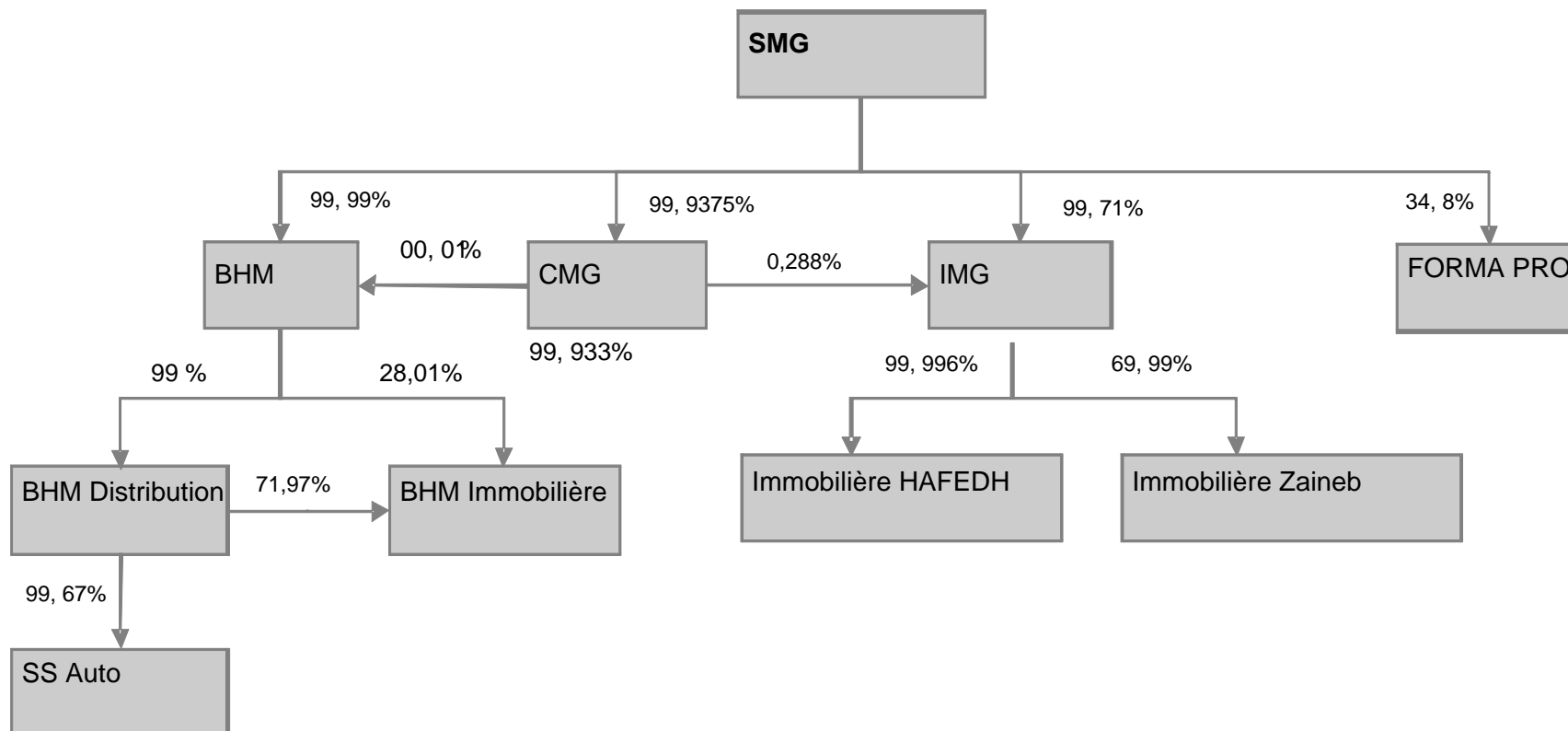
Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Libellé	2014			2013		
	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
SMG	100%	Société mère	Intégration Globale	100%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob HAFEDH	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob Zaineb	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation du Groupe Société Magasin Général est présenté au niveau du schéma suivant :



B- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

3. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2014 au 31/12/2014.

4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

5. Ecart d'acquisition « Goodwill »

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM et de l'Immobilière Hafedh. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire conformément aux dispositions de la norme comptable 38 du système comptable des entreprises à partir de la date d'acquisition sur une durée d'utilité estimée à 10 ans. La dotation aux amortissements est une charge qui vient diminuer les résultats consolidés du groupe.

6. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes:

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;

- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes: les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible,
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants:

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel qui est calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Stocks :

Le Groupe a procédé au 31/12/2014 à l'évaluation de son stock de marchandises selon la méthode du dernier prix d'achat.

Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire mensuel moyen. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*". Les dettes envers l'Etat et la Caisse de Sécurité Sociale au titre desdits congés sont rattachées aux comptes de tiers correspondants.

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 1: Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

Filiale	Valeur d'acquisition	Pourcentage d'intérêts	Actifs net comptable acquis	Ecart d'évaluation	Date de prise de contrôle	Ecart d'acquisition	Dotations aux amorts du GW 2014	Amort cumulés GW 31/12/2014	VCN
CMG	4 799 850	99.94%	4 802 852		01/01/1996				
IMG	2 049 750	99.99%	2 050 022		05/07/1991				
BHM Groupe	82 981 146	99.99%	10 199 398		31/10/2008	72 782 972	7 278 297	44 769 654	28 013 318
Immobilière HAFEDH	2 630 000	99.98%	1 352 305		30/06/2008	1 277 695	127 770	830 503	447 192
Immobilière Zaineb	7 819 834	69.98%	7 432 095	2 618 800	30/11/2010				
FORMAPRO	34 800	34.80%							
Total	100 315 380			2 618 800		74 060 667	7 406 067	45 600 156	28 460 511

Note N° 2: Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 se présente comme suit:

Rubrique	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette		
	Solde au 31/12/2013	Acquisition	Transfert	Cession / Rebut	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Dotation	Cession / Rebut	Solde au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Logiciels de gestion	6 998 592	2 041 346	-	(1 428)	9 038 509	3 978 681	1 288 200	(1 428)	5 265 453	3 773 056	3 019 911
Fonds de commerce	3 573 970	315 000	-	-	3 888 970	461 254	177 356	-	638 610	3 250 360	3 112 716
Total des immobilisations incorporelles	10 572 562	2 356 346	-	(1 428)	12 927 479	4 439 935	1 465 556	(1 428)	5 904 063	7 023 416	6 132 627
Terrains Nus	19 472 411	1 277 265	(8 343 937)	-	12 405 739	-	-	-	-	12 405 739	19 472 411
Bâtiments	57 651 222	3 277 284	81 112	-	61 009 618	18 292 755	2 687 347	-	20 980 102	40 029 516	39 358 468
Instal.gles.agenc.aménag	83 006 738	20 061 042	-	(1 199 962)	101 867 819	25 456 232	9 384 095	(854 451)	33 985 876	67 881 942	57 550 506
Matériels industriel et outillages	42 949 517	8 568 288	69 543	(184 953)	51 402 394	12 460 384	5 291 343	(144 672)	17 607 055	33 795 339	30 489 133
Matériels de transport	18 189 654	859 109	-	(1 484 785)	17 563 977	8 580 469	2 734 059	(1 019 913)	10 294 616	7 269 361	9 609 185
Equipement de Bureau	3 803 099	230 646	-	(50 249)	3 983 496	1 870 870	280 869	(44 379)	2 107 360	1 876 136	1 932 229
Equipement informatique	9 159 530	1 192 525	-	(39 958)	10 312 096	6 872 703	1 311 979	(38 439)	8 146 242	2 165 854	2 286 827
Immobilisations en cours	316 288	-	(150 655)	-	165 633	-	-	-	-	165 633	316 288
Total des immobilisations corporelles	234 548 458	35 466 158	(8 343 937)	(2 959 907)	258 710 773	73 533 412	21 689 693	(2 101 854)	93 121 251	165 589 522	161 015 046
Total des immobilisations	245 121 021	37 822 504	(8 343 937)	(2 961 335)	271 638 253	77 973 347	23 155 249	(2 103 282)	99 025 314	172 612 938	167 147 673

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 5 963 305 DT au 31/12/2014 contre 3 836 590 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Titres de participation	298 195	298 195	-
Titres mis en équivalence	-	-	-
Prêts aux personnels	3 778 153	2 655 978	1 122 174
Dépôts et cautionnements	2 301 232	1 307 828	993 405
Total immobilisations financières brutes	6 377 580	4 262 001	2 115 579
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(414 275)	(425 411)	11 136
Total immobilisations financières nettes	5 963 305	3 836 590	2 126 715

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 6 229 872 DT au 31/12/2014, contre 6 357 179 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Sociétés	Impôts différés 31/12/2014	Impôts différés 31/12/2013
Immobilière HAFEDH	81 094	43 368
BHM Distribution	295 230	233 765
IMG	1 991 382	1 937 914
SMG	2 643 108	3 160 052
CMG	561 633	599 329
BHM	529 254	357 291
Immobilière Zaineb	30 182	25 459
Immobilière BHM	97 988	-
Total	6 229 871	6 357 179

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 218 777 DT au 31/12/2014 contre un solde de 488 471 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2013	charges à répartir 2014	Valeur brute 31/12/2014	Résorptions antérieures	Résorption 2014	VCN 31/12/2013	VCN 31/12/2014
Assistance technique	1 698 099	-	1 698 099	1 678 563	-	19 536	19 536
Charges de pré exploitation	1 324 439	110 572	1 435 011	855 504	380 267	468 935	199 240
Charges occasionnées lors de l'augmentation de capital	48 611	-	48 611	48 611	-	-	-
Frais de publicité	1 101 707	-	1 101 707	1 101 707	-	-	-
Frais de recouvrement des créances douteuses	119 133	-	119 133	119 133	-	-	-
Personnel Partant	4 560 395	-	4 560 395	4 560 395	-	-	-
Indemnité d'éviction	344 419	-	344 419	344 419	-	-	-
Total	9 196 803	110 572	9 307 375	8 708 332	380 267	488 471	218 777

Note 6 : Stock

La valeur nette du stock s'élève à 165 273 683 DT au 31/12/2014 contre 129 071 686 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Stocks de marchandises	80 417 660	67 148 751	13 268 909
Terrains IMG	18 926 630	27 324 078	(8 397 448)
Terrains Immobilière Hafedh	22 260 566	18 126 793	4 133 773
Terrains Immobilière Zaineb	2 618 800	2 618 800	-
Terrains Immobilière BHM	8 393 474	-	8 393 474
Construction encours IMG	13 349 131	3 926 614	9 422 517
Construction encours Hafedh	5 335 575	2 718 001	2 617 574
Construction encours Zaineb	18 831 213	11 437 382	7 393 832
Total stock brut	170 133 050	133 300 419	36 832 631
Provision des stocks	(4 859 367)	(4 228 733)	(630 634)
Total stock net	165 273 683	129 071 686	36 201 997

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 21 885 821 DT au 31/12/2014 contre un solde de 25 748 960 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Clients effets à recevoir	2 542 022	6 998 250	(4 456 228)
Clients sociétés et associations	17 432 014	16 896 580	535 435
Clients douteux ou litigieux	16 926 403	15 595 954	1 330 449
Total clients bruts	36 900 439	39 490 783	(2 590 344)
Provision des clients	(15 014 618)	(13 741 823)	(1 272 795)
Total clients nets	21 885 821	25 748 960	(3 863 139)

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 43 263 080 DT au 31/12/2014 contre 37 471 073 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs débiteurs	3 651 611	8 458 205	(4 806 593)
Prêts et avances aux personnels	510 878	878 492	(367 614)
Report d'impôt sur les sociétés (A)	13 772 818	11 855 067	1 917 751
Impôts et Taxes (A)	10 692 139	4 634 498	6 057 641
Report de TFP	12 286	32 184	(19 898)
CNSS (A)	44 151	465 672	(421 520)
Débiteurs divers	17 950 115	7 160 352	10 789 763
Produits à recevoir	829 803	8 148 672	(7 318 869)
Comptes d'attentes à régulariser	172 654	136 123	36 531
Charges constatées d'avance	3 328 280	2 435 640	892 640
Total autres actifs courants bruts	50 964 735	44 204 905	6 759 830
Provision des autres actifs courants	(7 701 655)	(6 733 832)	(967 822)
Total autres actifs courants nettes	43 263 080	37 471 073	5 792 008

Note 9: Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 25 331 577 DT au 31/12/2014 contre un solde de 1 969 720 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	457 632	556 673	(99 040)
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	216 242	541 990	(325 748)
Billets de Trésorerie	19 100 000	-	19 100 000
Actions cotées	5 557 702	871 057	4 686 645
Total des placements et autres actifs financiers	25 331 577	1 969 720	23 361 856

Note 10: Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 20 815 828 DT au 31/12/2014 contre un solde de 25 779 275 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Valeurs à l'encaissement	4 242 006	3 475 828	766 178
Banques débitrices	16 155 652	21 875 475	(5 719 823)
CCP	3 917	3 977	(60)
Caisses	413 713	423 995	(10 282)
Total liquidités et équivalents de liquidités	20 815 288	25 779 275	(4 963 987)

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 92 676 091 DT au 31/12/2014 contre un solde de 64 934 267 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Billets de trésorerie émis	1 950 000	-	1 950 000
Banques créditrices	41 703 074	22 339 035	19 364 039
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	47 270 084	41 562 876	5 707 208
Intérêt courus	1 752 933	1 032 357	720 577
Total concours bancaires et autres passifs financiers	92 676 091	64 934 268	27 741 824

La trésorerie au 31/12/2014 s'élève à (20 887 786) DT contre 3 440 240 DT au 31/12/2013. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Valeurs à l'encaissement	4 242 006	3 475 828	766 178
Banques débitrices	16 155 652	21 875 475	(5 719 823)
CCP	3 917	3 977	(60)
Caisses	413 713	423 995	(10 282)
Banques créditrices	(41 703 074)	(22 339 035)	(19 364 039)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(20 887 786)	3 440 240	(24 328 026)

Note 11: Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés sont passés de 13 307 331 DT au 31/12/2013 à 3 411 768 DT au 31/12/2014. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital	Actions propres (*)	Réserves	Résultat	Complément d'apport	Total	Intérêts des minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2013	11 481 250	(432 570)	6 838 290	(4 579 639)	-	13 307 331	2 327 988	15 635 319
Affectation résultat 2013			(4 579 639)	4 579 639		-	-	-
Rachat actions propres		(6 352 717)				(6 352 717)	(829)	(6 353 546)
Gains sur ventes actions propres			291 717			291 717	182	291 900
Variation Fonds social			176 407			176 407	-	176 407
Modification comptable								
Augmentation du capital								
Variation du % IG dans BHM Immobilière								
Variation du % IG dans IMG								
Variation du % IG dans IMMOBILIERE HAFEDH								
Variation du % IG dans IMMOBILIERE ZEINEB								
Résultat de l'exercice				(4 010 970)		(4 010 970)	(17 082)	(4 028 053)
Solde au 31/12/2014	11 481 250	(6 785 287)	2 726 775	(4 010 970)	-	3 411 768	2 310 258	5 722 027

Les actions propres se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Actions SMG SA détenues par la SMG SA	432 570	432 570	-
Actions SMG SA détenues par la CMG SA	132 496	-	132 496
Actions SMG SA détenues par la BHM SA	6 220 221	-	6 220 221
Total des actions propres	6 785 287	432 570	6 352 717

Note 12: Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 134 329 202 DT au 31/12/2014 contre 124 599 286 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Emprunts bancaires SMG	107 838 238	105 949 286	1 888 952
Emprunts bancaires IMG	8 850 000	8 450 000	400 000
Emprunts bancaires BHM	1 500 000	-	1 500 000
Emprunts bancaires Immobilière ZAINEB	12 140 964	10 200 000	1 940 964
Emprunts bancaires Immobilière HAFEDH	4 000 000	-	4 000 000
Total des emprunts et dettes assimilées	134 329 202	124 599 286	9 729 916

Note 13 : Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 5 063 625 au 31/12/2014 contre un solde de 4 068 279 DT au 31/12/2013.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 220 309 299 DT au 31/12/2014 contre 202 527 043 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs d'exploitation	122 612 164	135 889 269	(13 277 105)
Fournisseurs d'immobilisation	73 887 668	57 061 117	16 826 551
Factures non parvenues	23 809 467	9 576 658	14 232 810
Total des fournisseurs	220 309 299	202 527 043	17 782 256

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 31 481 222 DT au 31/12/2014 contre 21 668 215 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Clients avances sur achats	430 369	453 732	(23 363)
Rémunérations dues	2 311 182	136 007	2 175 175
Personnels cession sur salaires	5 726	9 724	(3 999)
Dettes provisionnées sur congés à payer	9 343 284	9 631 517	(288 233)
Etat, impôts et taxes	5 519 499	821 696	4 697 803
CNSS	3 530 230	3 422 258	107 973
Autres créditeurs divers	1 654 750	686 186	968 563
Charges à payer	7 637 281	4 778 457	2 858 825
Produits constatés d'avance	992 129	1 673 426	(681 297)
Comptes courants associés	56 772	55 212	1 560
Total des autres passifs courants	31 481 222	21 668 215	9 813 007

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2014 s'élèvent à 856 320 640 DT contre 738 659 959 DT en 2013, soit une hausse de 117 660 681 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Ventes de marchandises	858 243 288	739 505 544	118 737 743
ventes de produits résiduels	151 695	150 986	710
RRR accordées	(2 074 343)	(996 571)	(1 077 772)
Total des revenus	856 320 640	738 659 959	117 660 681

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2014 s'élèvent à 32 918 920 DT contre 22 668 508 DT en 2013, soit une augmentation de 10 250 412 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Autres produits	141 364	3 896	137 468
Facturation du produit de formation CIDES	52 000	-	52 000
Locations diverses	376 219	258 281	117 938
Participations fournisseurs aux Budgets Marketing	26 611 945	18 445 324	8 166 622
Reprise sur provisions	5 737 392	3 961 007	1 776 384
Total des autres produits d'exploitation	32 918 920	22 668 508	10 250 412

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2014 s'élèvent à 729 120 962 DT contre 622 570 765 DT en 2013, soit une hausse de 106 550 197 DT.

Note 19: Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2014 s'élèvent à 60 473 434 contre 55 784 535 DT en 2013, soit une augmentation de 4 688 899 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Salaires et compléments de salaire	51 202 519	46 585 678	4 616 840
Charges patronales	7 579 688	7 616 191	(36 503)
Autres charges sociales	1 691 227	1 582 666	108 561
Total des charges du personnel	60 473 434	55 784 535	4 688 899

Note 20: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2014 s'élèvent à 40 138 438 DT contre 35 171 044 DT en 2013, soit une hausse de 4 888 877 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Dotations aux amortissements	23 535 233	19 139 092	4 317 623
Dotations aux amortissement GW	7 406 067	7 406 067	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 209 423	970 171	1 239 252
Dotations aux provisions des comptes débiteurs	1 017 560	2 171 462	(1 153 902)
Dotations aux provisions des stocks	3 962 818	3 398 051	564 767
Résorption des charges à répartir	40 262	355 094	(314 832)
Provision pour dépréciation des comptes clients	1 967 075	1 731 107	235 968
Total des dotations aux amortissements et aux provision	40 138 438	35 171 044	4 888 877

Note 21: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2014 s'élèvent à 58 880 035 DT contre 51 536 557 DT en 2013, soit une augmentation de 7 343 478 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	15 355 060	12 128 112	3 226 948
Loyers du siège et autres locaux	4 888 321	3 085 385	1 802 936
Entretiens et réparations	5 193 768	3 985 961	1 207 807
Primes d'assurance	1 828 182	1 425 059	403 123
Personnels extérieurs à l'entreprise	6 709 608	6 384 688	324 919
Rémunérations d'intermédiaires	3 757 569	4 024 740	-267 171
Publicités, publications et relations publiques	8 858 657	10 081 387	-1 222 730
Transport du personnel	3 509 773	2 791 631	718 142
Déplacements missions et réceptions	1 246 118	1 267 555	-21 437
Frais postaux et télécommunications	1 122 852	1 490 911	-368 059
Services Bancaires et assimilés	1 301 357	1 140 188	161 168
Autres Services extérieurs	79 028	84 814	-5 786
Charges diverses ordinaires	189 104	217 491	-28 387
Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 840 638	3 428 634	1 412 004
Total des autres charges d'exploitation	58 880 035	51 536 557	7 343 478

Note 22: Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2014 s'élèvent 14 192 026 DT contre 9 282 376 DT en 2013, soit une augmentation de 2 733 584 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Charges d'intérêts	16 343 359	10 757 367	5 585 993
Perte de change	143 115	167 098	(23 983)
Total des charges financières	16 486 475	10 924 465	5 562 010
Revenu des autres créances	(1 893 184)	(1 549 556)	(343 628)
Gains de change	(69 552)	(35 639)	(33 912)
Intérêts des comptes créditeurs	(331 713)	(56 894)	(274 819)
Total des produits financiers	(2 294 448)	(1 642 089)	(652 359)
Total des charges financières nettes	14 192 026	9 282 376	4 909 650

Note 23: Produits de placements

Les produits de placements de l'exercice 2014 s'élèvent à 5 017 335 DT contre 1 376 809 DT en 2013, soit une augmentation de 3 640 526 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Produits des placements	5 010 477	1 370 996	3 639 481
Moins-values réalisées sur actions cotées	1 882	(67)	1 949
Moins-values latentes sur actions cotées	-	(23 889)	23 889
Plus-values réalisées sur actions cotées	4 976	29 769	(24 793)
Total des produits des placements	5 017 335	1 376 809	3 640 526

Note 24: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2014 s'élèvent à 3 655 075 DT contre 1 135 563 DT en 2013, soit une augmentation de 2 519 512 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	341 773	73 643	268 131
Gains non récurrents	3 313 301	1 061 921	2 251 381
Total des autres gains ordinaires	3 655 075	1 135 563	2 519 512

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 723 399 DT contre 1 320 125 DT en 2013, soit une hausse de 403 274 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
CNSS personnel partant	675 888	742 623	(66 735)
Moins-values sur cession d'immobilisations	83 159	171 915	(88 756)
Pertes non récurrentes	628 799	405 586	223 213
Perte nette sur incendie MG Ghana (a)	335 553	-	335 553
Total des autres pertes ordinaires	1 723 399	1 320 125	403 274

(a) L'impact de l'incendie du magasin GHANA survenu le 30 Décembre 2014, se détaille comme suit :

Libellé	2 014
Estimation remboursement à recevoir	330 000
Pertes sur valeur à l'encaissement	(68 924)
Pertes sur stocks de marchandises	(302 504)
Pertes sur des immobilisations	(294 125)
Total	(335 553)

Note N° 26 : Impôts différés

Les impôts différés de l'exercice 2013 s'élèvent à (152 238) DT en 2014 (Charge) contre 997 072 DT en 2013 (Produit) et se détaillent comme suit :

Sociétés	31/12/2014	31/12/2013
IMMOB HAFEDH	37 726	31 453
BHM Distribution	61 466	204 711
IMG	28 537	870 584
SMG	(516 944)	(486 826)
CMG	37 695	232 706
BHM	171 963	118 985
IMMOB ZEINEB	4 722	25 459
BHM Immo	97 988	-
Total	(152 238)	997 072

Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 s'élève à 3 181 467 DT et se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
BHM	121 061	-	121 061
BHM Immo	500	-	500
BHM Distribution	141 348	-	141 348
SMG *	2 683 405	-	2 683 405
CMG	216 672	594 084	(377 412)
IMG *	17 481	-	17 481
IMMO ZAINEB	500	500	-
IMMO HAFEDH	500	500	-
Total	3 181 467	595 084	2 586 383

* L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013 est calculé sur la base du minimum d'impôts (0.2% du chiffre d'affaires TTC), il est présenté au niveau de la rubrique « Autres actifs courants », conformément aux dispositions de la loi de finances 2014.

Note N° 28 : Les engagements hors bilan

1. La Société Magasin Général a contracté en 2009 un crédit à moyen terme de 37 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêts, qui s'élève à 46 495 822 DT, la société a donné en nantissement 24 997 actions BHM. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/05/2011 et les intérêts non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 995 099 DT.

2. La Société Magasin Général a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élève à 18 319 330 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/04/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 425 799 DT.
3. La Société Magasin Général a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élève à 25 170 941 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/05/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 960 885 DT.
4. La Société Magasin Général a contracté en 2011 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élève à 25 240 688 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels installés dans 20 points de vente pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 11/07/2013 et les intérêts non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 1 416 795 DT.
5. La Société Magasin Général a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1^{er} est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2^{ème} est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élève à 12 375 149 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1^{er} échéancier et le 31/01/2015 pour le 2^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 1 027 279 DT.
6. La Société Magasin Général a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élève à 18 782 542 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 1 900 306 DT.
7. La Société Magasin Général a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élève à 12 457 151DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 1 409 037 DT.
8. La Société Magasin Général a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1^{er} est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3^{ème} est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit commencera le 29/04/2014 pour

le 1^{er} échéancier, le 28/06/2014 pour le 2^{ème} et le 31/12/2014 pour le 3^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 3 867 554 DT.

9. La Société Magasin Général a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1^{er} est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2^{ème} est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élève à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 2 706 874 DT.
10. La Société Magasin Général a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élève à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 4 218 178 DT.
11. La Société Magasin Général a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élève à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2014 s'élèvent à 1 270 216 DT.
12. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2011 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BIAT et la valeur restante de l'emprunt y compris les intérêts non échus s'élèvent au 31/12/2014 à 8 520 DT.
13. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « Société Immobilière Hafedh » auprès de la BT, la valeur restante de l'emprunt y compris les intérêts non échus s'élèvent au 31/12/2014 à 6 928 DT.
14. Les lettres de crédits émises et non échues en 2014 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2015 sont de l'ordre de 1 735 381 DT.
15. Les traites escomptées en 2014 et dont les échéances sont en 2015 et 2016 s'élèvent à 3 923 854 DT.

Note N° 29: Note sur les éventualités

La société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à Elmanar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé par le tribunal de première instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel de Tunis par le jugement N° 48010 en date du 21 avril 2014. Sur la base des titres exécutoires du dossier de cet affaire, l'UIB réclame le paiement d'un montant de 1 475 096 Dinars ainsi que les intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée et par conséquent, et à ce stade, le Groupe a constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à ce titre une provision pour risques et charges d'un montant de 653 113 Dinars.

Note N° 30 : Note sur les événements postérieurs à la date de clôtures

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 29 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires du Groupe Société Magasin Général,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Juin 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 3 411 768 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 4 010 970 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Magasin Général, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

A- Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 29 aux états financiers consolidés. La société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à Elmanar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé par le tribunal de première instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel de Tunis par le jugement N° 48010 en date du 21 avril 2014. Sur la base des titres exécutoires du dossier de cet affaire, l'UIB réclame le paiement d'un montant de 1 475 096 Dinars ainsi que les intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée et par conséquent, et à ce stade, le Groupe a constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à ce titre une provision pour risques et charges d'un montant de 653 113 Dinars.

B- Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 11 aux états financiers consolidés. Les sociétés Centrale Magasin Générale SA et BHM SA, détiennent au 31 décembre 2014 des participations dans le capital de la Société Magasin Général. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. Pour régulariser cette situation, les sociétés Centrale Magasin Générale SA et BHM SA doivent aliéner l'investissement qu'elles viennent d'acquérir dans la Société Magasin Général dans un délai ne dépassant pas un an à compter de la date d'acquisition.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 15 Mai 2015

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR**

**Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2015

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 212 657 287 dinars et un bénéfice net de la période de 1 930 711 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Avril 2015

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014	
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	153 005 280,188	154 762 960,803	156 048 912,536
	a- Obligations et valeurs assimilées		153 005 280,188	154 762 960,803	156 048 912,536
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	59 589 267,544	46 848 360,911	53 722 828,835
	a- Placements monétaires		21 641 631,816	15 329 235,930	16 921 846,716
	b- Disponibilités		37 947 635,728	31 519 124,981	36 800 982,119
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	62 739,038	83,189	83,189
TOTAL ACTIF			212 657 286,770	201 611 404,903	209 771 824,560
<u>PASSIF</u>			<u>463 456,177</u>	<u>848 997,337</u>	<u>462 010,722</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	418 204,463	808 655,601	422 578,358
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	45 251,714	40 341,736	39 432,364
<u>ACTIF NET</u>			<u>212 193 830,593</u>	<u>200 762 407,566</u>	<u>209 309 813,838</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	202 865 194,670	192 148 889,432	201 899 616,161
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>9 328 635,923</u>	<u>8 613 518,134</u>	<u>7 410 197,677</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 444 191,357	6 866 387,903	1 310,910
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 884 444,566	1 747 130,231	7 408 886,767
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			212 657 286,770	201 611 404,903	209 771 824,560

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 774 560,430</u>	<u>1 752 801,565</u>	<u>7 098 003,757</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 774 560,430	1 752 801,565	7 098 003,757
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>598 858,674</u>	<u>467 146,987</u>	<u>2 252 684,683</u>
Total des revenus des placements		<u>2 373 419,104</u>	<u>2 219 948,552</u>	<u>9 350 688,440</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-418 209,065</u>	<u>-397 529,241</u>	<u>-1 669 625,327</u>
Revenu net des placements		<u>1 955 210,039</u>	<u>1 822 419,311</u>	<u>7 681 063,113</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.10	-64 029,598	-61 005,778	-254 590,251
Résultat d'exploitation		<u>1 891 180,441</u>	<u>1 761 413,533</u>	<u>7 426 472,862</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-6 735,875	-14 283,302	-17 586,095
Sommes distribuables de la période		<u>1 884 444,566</u>	<u>1 747 130,231</u>	<u>7 408 886,767</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		6 735,875	14 283,302	17 586,095
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		83 433,000	16 551,180	599 100,046
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-43 902,000	0,000	-487 438,140
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	-636,910
Résultat net de la période		<u>1 930 711,441</u>	<u>1 777 964,713</u>	<u>7 537 497,858</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 930 711,441</u>	<u>1 777 964,713</u>	<u>7 537 497,858</u>
a- Résultat d'exploitation	1 891 180,441	1 761 413,533	7 426 472,862
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83 433,000	16 551,180	599 100,046
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-43 902,000	0,000	-487 438,140
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-636,910
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 354 320,523</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>953 305,314</u>	<u>-3 717 365,072</u>	<u>6 424 828,578</u>
a- Souscriptions	28 415 607,110	25 568 543,837	165 098 239,722
- Capital	27 629 700,000	24 902 000,000	162 230 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-339 644,817	-320 580,352	-2 055 858,176
- Régularisation des sommes distribuables	1 125 551,927	987 124,189	4 923 197,898
b- Rachats	27 462 301,796	29 285 908,909	158 673 411,144
- Capital	26 691 900,000	28 524 000,000	156 069 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-327 892,326	-367 269,747	-1 975 400,484
- Régularisation des sommes distribuables	1 098 294,122	1 129 178,656	4 579 311,628
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 884 016,755	-1 939 400,359	6 608 005,913
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	209 309 813,838	202 701 807,925	202 701 807,925
b- En fin de période	212 193 830,593	200 762 407,566	209 309 813,838
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	2 044 287	1 982 673	1 982 673
b- En fin de période	2 053 665	1 946 453	2 044 287
VALEUR LIQUIDATIVE	103,324	103,142	102,387
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,71%	3,59%	3,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-03-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2015 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

BTA	(1)	88 811 891,268
Obligations émises par l'Etat	(2)	3 115 249,315
Obligations des Sociétés	(2)	61 078 139,605
Total		153 005 280,188

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de l'Actif
BTA		86 061 663,311	88 811 891,268	41,76%
BTA042024	5 000	4 816 500,000	5 051 743,584	2,38%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	7 969 315,472	3,75%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	1 973 683,124	0,93%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	8 027 933,424	3,78%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 463 018,563	3,51%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 172 578,588	15,13%
BTA102015	5 000	4 919 500,000	5 081 898,406	2,39%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	21 071 720,107	9,91%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		3 000 000,000	3 115 249,315	1,46%
EMPRUNT NAT2014	30 000	3 000 000,000	3 115 249,315	1,46%
Obligations des Sociétés		59 667 862,507	61 078 139,605	28,72%
AIL 2010-1	18 000	360 000,000	374 830,027	0,18%
AIL 2012-1	10 000	600 000,000	625 328,219	0,29%
AIL 2014-1	20 000	2 000 000,000	2 078 080,000	0,98%
AIL 2014-1	10 000	1 000 000,000	1 039 040,000	0,49%
AMENBANK ES2009	30 000	1 999 500,000	2 043 208,522	0,96%
AMENBANK2006	15 000	300 000,000	302 384,550	0,14%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 400 000,000	1 467 660,274	0,69%
AMENBANKES2011-1	10 000	700 000,000	717 501,150	0,34%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 319 760,000	1 354 874,427	0,64%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	760 000,000	788 157,017	0,37%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 250 000,000	1 298 475,266	0,61%
ATL 2008 (ES)	2 000	160 000,000	165 449,644	0,08%
ATL 2008 (ES)	1 000	80 000,000	82 724,821	0,04%
ATL 2008 (ES)	1 050	84 000,000	86 861,063	0,04%
ATL 2010-1	23 000	460 000,000	472 491,836	0,22%
ATL 2010-2	20 000	1 200 000,000	1 213 308,493	0,57%

ATL 2011 TF	10 000	800 000,000	805 150,685	0,38%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 051 270,137	0,49%
ATL2009/2	17 000	680 000,000	694 710,356	0,33%
ATTIJARI BANK 10	50 000	2 142 800,000	2 163 785,792	1,02%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 000	1 600 000,000	1 631 421,369	0,77%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	2 000 000,000	2 094 684,931	0,99%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	0,94%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	2 000 000,000	2 031 561,644	0,96%
ATTIJLEAS 2010-1	20 000	400 000,000	409 200,219	0,19%
BH 2009CATB	50 000	3 845 000,000	3 885 645,337	1,83%
BNASUB09	23 000	1 532 950,000	1 598 084,835	0,75%
BNASUB09	300	19 995,000	20 844,585	0,01%
BTE 2009	20 000	1 000 000,000	1 022 783,562	0,48%
BTE 2010	10 000	600 000,000	613 403,178	0,29%
BTE 2010 V	10 000	600 000,000	614 303,253	0,29%
BTK09 CAT(A)	9 000	257 166,000	258 191,129	0,12%
BTK09 CAT(A)	10 000	285 740,000	286 879,032	0,13%
BTK09 CAT(B)	15 000	750 000,000	753 101,470	0,35%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	714 300,000	727 812,599	0,34%
BTK2014-1CAT(A)	40 000	4 000 000,000	4 068 949,041	1,91%
CIL 2010-1	22 000	440 000,000	452 404,384	0,21%
CIL 2010-2	10 000	200 000,000	203 510,685	0,10%
CIL 2011-1	10 000	200 000,000	201 084,931	0,09%
CIL2013/1-A 7%	15 000	1 200 000,000	1 221 540,821	0,57%
CIL2013/1-A 7%	1 850	146 520,000	149 176,702	0,07%
CIL2013/1-A 7%	3 150	249 480,000	254 003,573	0,12%
CIL2014-2 7.6%	15 000	1 500 000,000	1 515 241,644	0,71%
HL 2010-1	10 000	200 000,000	206 604,931	0,10%
PANOBOIS 2007	1 500	30 000,000	31 521,534	0,01%
STB2010-1	46 000	2 300 000,000	2 302 510,786	1,08%
TL SUB 2013/A 7.35%	20 000	1 600 000,000	1 614 176,438	0,76%
TLS SUB2010	10 000	200 000,000	200 799,562	0,09%
TLS2010-1	15 000	300 000,000	310 244,384	0,15%
TLS2010-2	20 000	400 000,000	406 361,644	0,19%
TLS2011-1	20 000	800 000,000	829 742,466	0,39%
TLS2011-2	10 000	400 000,000	408 033,315	0,19%
TLS2011-3	10 000	400 000,000	403 179,836	0,19%
TLS2012-1	10 000	600 000,000	624 829,150	0,29%
TLS2014-1	20 000	2 000 000,000	2 106 678,356	0,99%
TLS2014-2	20 000	2 000 000,000	2 035 412,602	0,96%
UBCI 2013	20 000	2 000 000,000	2 090 318,904	0,98%
UBCI 2013	400	40 000,000	41 806,378	0,02%
UIB2009-1 CAT A	20 000	1 000 000,000	1 029 687,671	0,48%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 333 000,000	1 374 458,126	0,65%
WIFAK LEASE 2010	10 000	200 000,000	201 996,976	0,09%
INTERCALAIRE TLG 2015-1		27 651,507	20 655,343	

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des obligations - Intérêts	797 649,723	667 940,212	2 907 917,534
Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier - Intérêts	976 910,707	1 084 861,353	4 190 086,223
TOTAL	1 774 560,430	1 752 801,565	7 098 003,757

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/15 à 59 589 267,544 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	21 641 631,816	15 329 235,930	16 921 846,716
Disponibilités	(2)	37 947 635,728	31 519 124,981	36 800 982,119
Total		59 589 267,544	46 848 360,911	53 722 828,835

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2015	% de l'Actif
UBCI	4,80%	20 jours	12/03/2015	1 496 808,511	1 500 000,001	0,71%
UBCI	4,80%	20 jours	13/03/2015	1 496 808,511	1 499 840,021	0,71%
UBCI	4,80%	20 jours	16/03/2015	1 995 744,681	1 999 147,122	0,94%
UBCI	4,80%	20 jours	17/03/2015	1 995 744,681	1 998 934,044	0,94%
UBCI	4,80%	20 jours	18/03/2015	1 496 808,511	1 499 040,768	0,70%
UBCI	4,80%	20 jours	19/03/2015	1 995 744,681	1 998 508,059	0,94%
UBCI	4,80%	20 jours	23/03/2015	1 995 744,681	1 997 656,771	0,94%
UBCI	4,80%	20 jours	24/03/2015	1 995 744,681	1 997 444,090	0,94%
UBCI	4,80%	20 jours	25/03/2015	1 995 744,681	1 997 231,466	0,94%
UBCI	4,80%	20 jours	26/03/2015	498 936,170	499 254,724	0,23%
UBCI	4,80%	20 jours	30/03/2015	997 872,340	998 084,597	0,47%
Total placement certificats de dépôt				17 961 702,129	17 985 141,663	8,46%

b- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	1 350	31/03/15	1 281 893,024	1 282 029,912	0,60%
BTCT 12-04-16 52S	1 500	31/03/15	1 424 467,605	1 424 619,432	0,67%
BTCT 12-04-16 52S	1 000	31/03/15	949 739,771	949 840,809	0,45%
Total placement BTCT			3 656 100,400	3 656 490,153	1,72%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Dépôts à terme	32 500 000,000	25 500 000,00	27 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	224 715,616	117 653,807	152 017,424
Intérêts courus/DAV (POT)	56 055,059	67 590,188	46 925,019
Avoirs en banque	5 166 865,053	5 833 880,986	9 102 039,676
Total	37 947 635,728	31 519 124,981	36 800 982,119

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Intérêts des bons de trésor à court terme	30 547,184	30 250,567	126 811,157
Intérêts des certificats de dépôt	146 117,203	135 796,252	623 653,092
Intérêts sur les avoirs bancaires	422 194,287	301 100,168	1 502 220,434
TOTAL	598 858,674	467 146,987	2 252 684,683

3.3- Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4-Autres actifs

	Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC4	Autres Actifs	62 739,038	83,189	83,189
	RS sur achats BTA	62 739,038	83,189	83,189

3.5- Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 1	Opérateurs créditeurs	418 204,463	808 655,601	422 578,358
	Frais de gestionnaire	54 889,942	85 488,774	55 464,021
	Frais de dépositaire	52 273,438	101 080,179	52 820,172
	Frais des distributeurs	311 041,083	622 086,648	314 294,165

3.6- Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 2	Autres créditeurs divers	45 251,714	40 341,736	39432.364
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	7 923,356	0,000	0,000
	Redevance CMF	18 104,941	17 041,517	17 759,693
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	11 753,460	11 314,620	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	7 469,957	11 985,599	21 672,671

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2014		
* Montant en nominal		204 428 700,000
* Nombre de titres		2 044 287
* Nombre d'actionnaires		2 176
Souscriptions réalisées		
* Montant en nominal		27 629 700,000
* Nombre de titres émis		276 297
Rachats effectués		
* Montant en nominal		26 691 900,000
* Nombre de titres rachetés		266 919
Capital au 31/03/2015		
* Montant en nominal		205 366 500,000
* Nombre de titres		2 053 665
* Nombre d'actionnaires		2 158

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 s'élève à (2 884 016,755) dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2015 est de 2 053 665 contre 2 044 287 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2014	201 899 616,161	201 899 616,161
Souscriptions de la période	27 629 700,000	27 629 700,000
Rachats de la période	-26 691 900,000	-26 691 900,000
Autres mouvements	27 778,509	9 356 414,432
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	83 433,000	83 433,000
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-43 902,000	-43 902,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-11 752,491	-11 752,491
- Sommes distribuables		9 328 635,923
Capital fin de période au 31/03/2015	202 865 194,670	212 193 830,593

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2015 s'élèvent à **9 328 635,923DT** contre **8 613 518,134 DT** au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Somme distribuables exercices antérieurs	7 444 191,357	6 866 387,903	1 310,910
Résultat d'exploitation	1 891 180,441	1 761 413,533	7 426 472,862
Régularisation du résultat d'exploitation	-6735,875	-14283,302	-17 586,095
Total	9 328 635,923	8 613 518,134	7 410 197,677

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution, conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>418 209,065</u>	<u>397 529,241</u>	<u>1 669 625,327</u>
Rémunération du gestionnaire	54 889,942	52 175,713	219 138,339
Rémunération du dépositaire	52 276,138	49 691,158	208 703,181
Rémunération des distributeurs	311 042,985	295 662,370	1 241 783,807

3.10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>64 029,598</u>	<u>61 005,778</u>	<u>254 590,251</u>
Redevance CMF	52 276,138	49 691,158	208 703,181
Abonnement des charges budgétisées	11 753,460	11 314,620	45 887,070

L'abonnement des charges budgétisées se détail comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Abonnement des charges budgétisées</u>	<u>11 753,460</u>	<u>11 314,620</u>	<u>45 887,070</u>
Taxes	4 643,828	4 624,558	18 755,150
Frais bancaires	21,706	23,099	93,680
Publication BO CMF	185,721	185,819	753,600
Honoraires CAC	1 657,233	1 656,986	6 720,000
Frais AGO et publications	1 479,452	958,032	3 885,354
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	0,000	0,000	0,000
Autres	806,616	907,221	3 679,286

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 Mars 2015

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 425 817 Dinars et un déficit net de la période de 50 413 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les emplois en titres émis par « Attijari leasing » représentent 13,36% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, 29 Avril 2015
Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	1 091 842,660	1 098 042,423	1 091 227,617
a- Actions, et droits rattachés		426 722,956	440 784,631	446 666,624
b- Obligations et valeurs assimilées		665 119,704	657 257,792	644 560,993
c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	333 874,196	312 241,183	390 452,708
a- Placements monétaires		142 447,768	143 135,487	147 273,798
b- Disponibilités		191 426,428	169 105,696	243 178,910
AC3 Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs	3.4	100,274	100,274	100,274
TOTAL ACTIF		1 425 817,130	1 410 383,880	1 481 780,599
<u>PASSIF</u>		<u>19 696,572</u>	<u>25 783,196</u>	<u>21 673,378</u>
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.5	3 161,221	6 163,237	3 270,446
PA 2 Autres créditeurs divers	3.6	16 535,351	19 619,959	18 402,932
<u>ACTIF NET</u>		<u>1 406 120,558</u>	<u>1 384 600,684</u>	<u>1 460 107,221</u>
CP 1 Capital	3.7	1 397 640,556	1 369 361,254	1 450 081,072
CP 2 Sommes distribuables	3.8	8 480,002	15 239,430	10 026,149
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 001,217	16 527,948	7,903
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-1 521,215	-1 288,518	10 018,246
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 425 817,130	1 410 383,880	1 481 780,599

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>7 835,181</u>	<u>7 717,344</u>	<u>47 750,194</u>
Dividendes		0,000	0,000	16 140,590
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 835,181	7 717,344	31 609,604
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 307,671</u>	<u>1 455,046</u>	<u>5 593,357</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>9 142,852</u>	<u>9 172,390</u>	<u>53 343,551</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-3 166,221</u>	<u>-3 060,772</u>	<u>-12 787,436</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>5 976,631</u>	<u>6 111,618</u>	<u>40 556,115</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.10	-7 499,697	-7 400,136	-30 434,173
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-1 523,066</u>	<u>-1 288,518</u>	<u>10 121,942</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1,851	0,000	-103,696
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-1 521,215</u>	<u>-1 288,518</u>	<u>10 018,246</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1,851	0,000	103,696
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-55 673,728	28 373,233	-29 572,145
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		7 195,954	-0,560	72 625,201
<u>Frais de négociation de titres</u>		-412,643	-9,057	-1 794,975
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-50 413,483</u>	<u>27 075,098</u>	<u>51 380,023</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-50 413,483</u>	<u>27 075,098</u>	<u>51 380,023</u>
a- Résultat d'exploitation	-1 523,066	-1 288,518	10 121,942
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-55 673,728	28 373,233	-29 572,145
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 195,954	-0,560	72 625,201
d- Frais de négociation de titres	-412,643	-9,057	-1 794,975
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-17 360,218</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-3 573,180</u>	<u>0,000</u>	<u>68 561,830</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	69 969,614
- Capital	0,000	0,000	70 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	-878,892
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	748,506
b- Rachats	3 573,180	0,000	1 407,784
- Capital	3 600,000	0,000	1 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-49,901	0,000	-4,245
- Régularisation des sommes distribuables	23,081	0,000	12,029
VARIATION DE L'ACTIF NET	-53 986,663	27 075,098	102 581,635
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	1 460 107,221	1 357 525,586	1 357 525,586
b- En fin de période	1 406 120,558	1 384 600,684	1 460 107,221
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	14 477	13 790	13 790
b- En fin de période	14 441	13 790	14 477
VALEUR LIQUIDATIVE	97,370	100,406	100,857
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-14,02%	8,09%	3,67%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2015 d'actions et de droits rattachés, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% l'Actif
<u>Actions, et droits rattachés</u>		<u>477 766,537</u>	<u>426 722,956</u>	<u>29,93%</u>
BIAT	758	40 387,001	61 777,000	4,33%
CARTHAGE CEMENT	55 000	160 335,000	106 260,000	7,45%
CELLCOM	2 500	19 956,850	19 637,500	1,38%
MONOPRIX	3 400	57 930,510	62 196,200	4,36%
SIMPAR NG14	400	19 987,890	19 007,600	1,33%
SOTIPAPIER	7 000	38 178,100	34 510,000	2,42%
SOTRAPIL	4 000	34 647,240	34 968,000	2,45%
SOTUVER	5 500	32 774,650	26 174,500	1,84%
TAWASOL	20 000	19 672,840	12 860,000	0,90%
TPR	4 393	15 666,456	17 976,156	1,26%
TUNIS RE	4 000	38 230,000	31 356,000	2,20%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>502 470,342</u>	<u>515 973,897</u>	<u>36,19%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	40 000,000	41 481,948	2,91%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 100	88 000,000	89 728,175	6,29%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	50 000,000	50 000,000	3,51%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	50 000,000	50 789,041	3,56%
BNASUB09	1 700	113 305,000	118 119,313	8,28%
BTK09 CAT(A)	1 000	28 574,000	28 687,903	2,01%
CIL2013/1-A 7%	400	32 000,000	32 574,421	2,28%
SIHM 2008	1 000	20 000,000	20 563,902	1,44%
UBCI 2013	742	74 200,000	77 550,831	5,44%
UBCI 2013	58	5 800,000	6 061,925	0,43%
INTERCALAIRE ATTIJARI LEASING 2015-1	1	591,342	416,438	0,03%
<u>BTA</u>		<u>145 820,000</u>	<u>149 145,807</u>	<u>10,49%</u>
BTA082022	50	47 700,000	49 129,917	3,45%
BTA102015	100	98 120,000	100 015,890	7,01%
TOTAL		1 126 056,879	1 091 842,660	76,58%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Revenus des Actions</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>16 140,590</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>7 835,181</u>	<u>7 717,344</u>	<u>31 609,604</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	4 451,951	1 262,460	6 599,045
Revenus des obligations privées	3 383,230	6 454,884	25 010,559
TOTAL	7 835,181	7 717,344	47 750,194

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2015 à 333 874,196 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	142 447,768	143 135,487	147 273,798
Disponibilités		191 426,428	169 105,696	243 178,910
Total		333 874,196	312 241,183	390 452,708

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	150	31/03/15	142 432,558	142 447,768	9,99%
Total placement BTCT			142 432,558	142 447,768	9,99%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 307,671	1 455,046	5 593,357
TOTAL	1 307,671	1 455,046	5 593,357

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs :

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC 4	Autres Actifs	100,274	100,274	100,274
	RS sur BTA	100,274	100,274	100,274

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>3 161,221</u>	<u>6 163,237</u>	<u>3 270,446</u>
	Frais de gestionnaire	474,934	924,978	491,318
	Frais de dépositaire	349,107	683,021	361,240
	Frais des distributeurs	2 337,180	4 555,238	2 417,888

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>16 535,351</u>	<u>19 619,959</u>	<u>18 402,932</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	336,000	0,000	0,000
	Redevance CMF	119,856	117,785	123,836
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	7 147,890	7 060,050	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	8 931,605	12 442,124	18 279,096

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	1 447 700,000
* Nombre de titres	14 477
* Nombre d'actionnaires	11
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	3 600,000
* Nombre de titres rachetés	36
<u>Capital au 31/03/2015</u>	
* Montant en nominal	1 444 100,000
* Nombre de titres	14 441
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 s'élève à (53 986,663) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/03/2015 est de 14 441 contre 14 477 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>1 450 081,072</u>	<u>1 450 081,072</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-3 600,000</u>	<u>-3 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-48 840,516</u>	<u>-40 360,514</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-55 673,728	-55 673,728
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	7 195,954	7 195,954
- Frais de négociation de titres	-412,643	-412,643
- Régularisation sommes non distribuables	49,901	49,901
- Sommes distribuables		8 480,002
<u>Capital fin de période au 31/03/2015</u>	<u>1 397 640,556</u>	<u>1 406 120,558</u>

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2015 s'élèvent à **8 480,002** DT contre **15 239,430** DT au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Somme distribuables exercices antérieurs	10 001,217	16 527,948	7,903
Résultat d'exploitation	-1 523,066	-1 288,518	10 121,942
Régularisation du résultat d'exploitation	1,851	0,000	-103,696
Total	8 480,002	15 239,430	10 026,149

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014
CH 1 Charges de gestion des placements	3 166,221	3 060,772	12 787,436
Rémunération du gestionnaire	474,934	459,116	1 918,121
Rémunération du dépositaire	351,807	340,086	1 420,830
Rémunération des distributeurs	2 339,480	2 261,570	9 448,485

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 2 Autres charges	7 499,697	7 400,136	30 434,173
Redevance CMF	351,807	340,086	1 420,830
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	380,918
Abonnement des charges budgétisées	7 147,890	7 060,050	28 632,425

L'abonnement des charges budgétisées se détail comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Abonnement des charges budgétisées</u>	<u>7 147,890</u>	<u>7060,050</u>	<u>28 632,425</u>
Taxes	119,410	57,870	234,696
Frais bancaires	21,504	23,034	93,416
Publication BO CMF	185,721	185,819	753,600
Honoraires CAC	1 657,233	1 656,986	6 720,000
Frais AGO et publications	1 650,408	964,508	3 911,614
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	493,151	493,151	2 000,000
Autres	61,560	719,778	2 919,099

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 Mars 2015

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 3 127 735 Dinars et un déficit net de la période de 217 223 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	2 497 087,322	2 824 566,984	2 721 678,512
a- Actions et droits rattachés		2 497 087,322	2 824 566,984	2 721 678,512
b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	630 647,680	769 265,397	696 278,043
a- Placements monétaires		284 895,535	190 847,316	196 365,064
b- Disponibilités		345 752,145	578 418,081	499 912,979
AC3 Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs	3.3	0,000	0,060	0,000
TOTAL ACTIF		3 127 735,002	3 593 832,441	3 417 956,555
<u>PASSIF</u>		<u>30 852,220</u>	<u>42 824,967</u>	<u>31 553,820</u>
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.4	11 129,018	19 207,074	10 147,011
PA 2 Autres créditeurs divers	3.5	19 723,202	23 617,893	21 406,809
ACTIF NET		<u>3 096 882,782</u>	<u>3 551 007,474</u>	<u>3 386 402,735</u>
CP 1 Capital	3.6	3 091 920,015	3 562 191,665	3 363 706,099
CP 2 Sommes distribuables	3.7	<u>4 962,767</u>	<u>-11 184,191</u>	<u>22 696,636</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		22 190,927	6 302,193	2,019
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-17 228,160	-17 486,384	22 694,617
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 127 735,002	3 593 832,441	3 417 956,555

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>70 904,990</u>
Dividendes		0,000	0,000	70 904,990
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 753,701</u>	<u>2 990,628</u>	<u>8 508,376</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 753,701</u>	<u>2 990,628</u>	<u>79 413,366</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-11 134,020</u>	<u>-10 912,394</u>	<u>-39 082,948</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-9 380,319</u>	<u>-7 921,766</u>	<u>40 330,418</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.9	-8 104,458	-7 648,258	-32 138,685
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-17 484,777</u>	<u>-15 570,024</u>	<u>8 191,733</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		256,617	-1 916,360	14 502,884
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-17 228,160</u>	<u>-17 486,384</u>	<u>22 694,617</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-256,617	1 916,360	-14 502,884
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-202 490,796	170 661,871	-145 026,396
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		5 098,096	22 346,202	283 190,487
<u>Frais de négociation de titres</u>		-2 345,478	-3 680,462	-14 009,781
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-217 222,955</u>	<u>173 757,587</u>	<u>132 346,043</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-217 222,955</u>	<u>173 757,587</u>	<u>132 346,043</u>
a- Résultat d'exploitation	-17 484,777	-15 570,024	8 191,733
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-202 490,796	170 661,871	-145 026,396
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5 098,096	22 346,202	283 190,487
d- Frais de négociation de titres	-2 345,478	-3 680,462	-14 009,781
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 391,082</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-72 296,998</u>	<u>1 038 530,146</u>	<u>919 728,033</u>
a- Souscriptions	0,000	1 130 859,362	2 245 711,692
- Capital	0,000	1 155 400,000	2 316 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-24 443,042	-82 752,180
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	-97,596	12 263,872
b- Rachats	72 296,998	92 329,216	1 325 983,659
- Capital	77 200,000	93 700,000	1 329 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 152,094	-1 299,104	-895,977
- Régularisation des sommes distribuables	249,092	-71,680	-2 220,364
VARIATION DE L'ACTIF NET	-289 519,953	1 212 287,733	1 047 682,994
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	3 386 402,735	2 338 719,741	2 338 719,741
b- En fin de période	3 096 882,782	3 551 007,474	3 386 402,735
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	34 648	24 777	24 777
b- En fin de période	33 876	35 394	34 648
VALEUR LIQUIDATIVE	91,418	100,327	97,737
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-26,22%	25,51%	3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2015 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	N Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>2 749 197,672</u>	<u>2 497 087,322</u>	<u>79,84%</u>
ADWYA	20 750	145 869,300	167 058,250	5,34%
ASSAD	15 500	114 231,590	122 295,000	3,91%
BIAT	2 870	179 829,105	233 905,000	7,48%
CARTHAGE CEMENT	135 000	414 127,940	260 820,000	8,34%
CELLCOM	29 126	228 231,947	228 784,730	7,31%
MONOPRIX	13 000	252 544,341	237 809,000	7,60%
OTH	18 370	127 009,000	144 663,750	4,63%
SIMPAR NG14	2 863	142 828,724	136 046,897	4,35%
SIMPARNG14	460	22 482,240	21 270,400	0,68%
SOTIPAPIER	38 369	217 486,000	189 159,170	6,05%
SOTRAPIL	18 284	160 787,506	159 838,728	5,11%
SOTUVER	34 000	188 960,444	161 806,000	5,17%
TAWASOL	230 000	209 967,620	147 890,000	4,73%
TPR	24 000	110 782,475	98 208,000	3,14%
TUNIS RE	23 923	234 059,440	187 532,397	6,00%
TOTAL		2 749 197,672	2 497 087,322	79,84%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus des Actions	0,000	0,000	63 145,590
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	7 759,400
TOTAL	0,000	0,000	70 904,990

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2015 à 630 647,680 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	284 895,535	190 847,316	196 365,064
Disponibilités		345 752,145	578 418,081	499 912,979
Total		630 647,680	769 265,397	696 278,043

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	200	31/03/15	284 865,116	284 895,535	9,11%
Total placement BTCT			284 865,116	284 895,535	9,11%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 753,701	1 940,061	7 457,809
Intérêts des Certificats de dépôt	0,000	1 050,567	1 050,567
TOTAL	1 753,701	2 990,628	8 508,376

3.3 –Autres Actifs :

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC 4	Autres Actifs	0,000	0,060	0,000
	RS sur BTA	0,000	0,060	0,000

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>11 129,018</u>	<u>19 207,074</u>	<u>10 147,011</u>
	Frais de gestionnaire	3 181,149	4 581,783	2 900,449
	Frais de dépositaire	792,587	1 369,965	722,844
	Frais des distributeurs	7 155,282	13 255,326	6 523,718

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>19 723,202</u>	<u>23 617,893</u>	<u>21 406,809</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	336,000	0,000	0,000
	Redevance CMF	266,435	302,090	270,605
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	7 309,170	6 868,800	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	11 811,597	16 447,003	21 136,204

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	3 464 800,000
* Nombre de titres	34 648
* Nombre d'actionnaires	140
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	77 200,000
* Nombre de titres rachetés	772
<u>Capital au 31/03/2015</u>	
* Montant en nominal	3 387 600,000
* Nombre de titres	33 876
* Nombre d'actionnaires	134

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 s'élève à (289 519,953) dinars.

Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2015 est de 33 876 contre 34 648 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>3 363 706,099</u>	<u>3 363 706,099</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-77 200,000</u>	<u>-77 200,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-194 586,084</u>	<u>-189 623,317</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres.	-202 490,796	-202 490,796
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	5 098,096	5 098,096
- Frais de négociation de titres	-2 345,478	-2 345,478
- Régularisation sommes non distribuables	5 152,094	5 152,094
- Sommes distribuables		4 962,767
<u>Capital fin de période au 31/03/2015</u>	<u>3 091 920,015</u>	<u>3 096 882,782</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2015 s'élèvent à 4 962,767 DT contre (11 184,191) DT au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Somme distribuables exercices antérieurs	22 190,927	6 302,193	2,019
Résultat d'exploitation	-17 484,777	-15 570,024	8 191,733
Régularisation du résultat d'exploitation	256,617	-1 916,360	14 502,884
Total	4 962,767	-11 184,191	22 696,636

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période	Période	Période
	du 01/01/2015 au 31/03/2015	du 01/01/2014 au 31/03/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 1 Charges de gestion des placements	11 134,020	10 912,394	39 082,948
Rémunération du gestionnaire	3 181,149	3 117,827	11 166,553
Rémunération du dépositaire	795,288	779,458	2 791,649
Rémunération des distributeurs	7 157,583	7 015,109	25 124,746

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période	Période	Période
	du 01/01/2015 au 31/03/2015	du 01/01/2014 au 31/03/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 2 Autres charges	8 104,458	7 648,258	32 138,685
Redevance CMF	795,288	779,458	2 791,649
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	1 490,236
Abonnement des charges budgétisées	7 309,170	6 868,800	27 856,800

L'abonnement des charges budgétisées se détail comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Abonnement des charges budgétisées	<u>7 309,170</u>	<u>6 868,800</u>	<u>27 856,800</u>
Taxes	252,668	86,893	352,399
Frais bancaires	21,556	22,685	92,000
Publication BO CMF	198,148	185,721	753,200
Honoraires CAC	1 657,233	1 656,986	6 720,000
Frais AGO et publications	1 161,677	966,666	3 920,366
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	493,151	493,151	2 000,000
Autres	565,834	497,795	2 018,835

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

.